

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 907**4 septembre 2003****SOMMAIRE**

A.I.F.A. Holding S.A., Agricola Industriale Finanziaria Armatoriale Holding S.A., Luxembourg	43535	Karl Braun Lux Intérieur, S.à r.l., Bereldange	43529
Basic Investments S.A., Luxembourg	43524	KBA S.A., Luxembourg	43525
Bernilux S.A.H., Luxembourg	43527	KBA S.A., Luxembourg	43525
Bougainvilliers Investments S.A., Luxembourg . . .	43532	KBC International Portfolio S.A., Luxembourg . .	43535
Conil Luxembourg S.A., Luxembourg	43497	Kenson S.A., Luxembourg	43530
Conil Luxembourg S.A., Luxembourg	43497	Kortal S.A., Luxembourg	43491
Conseil et Gestion S.C., Mamer	43528	Kubis Software S.A., Luxembourg	43496
Crozier Holdings S.A.	43494	Letinvest S.A., Luxembourg	43536
DBSAM Funds, Sicav, Luxembourg	43499	Littoral S.A., Luxembourg	43491
Demsec S.A., Luxembourg	43490	Lugano 2000 S.A., Luxembourg	43536
Efer Holding S.A., Luxembourg	43491	Luxembourg European and American Fund, Sicav, Luxembourg	43533
EPS Economical Power Systems S.A., Luxembourg	43496	M.P.M. International S.A., Luxembourg	43532
(Les) Etangs de l'Abbaye S.A.H., Luxembourg . . .	43528	Marine Projects (Luxembourg) S.A., Luxembourg	43496
(Les) Etangs de l'Abbaye S.A.H., Luxembourg . . .	43528	Nicego Invest S.A., Luxembourg	43532
Europe Evolution Entreprise S.A., Luxembourg . .	43490	OAK Invest, Sicav, Luxembourg	43526
Euroturk, Sicav, Luxembourg	43492	Pamela Immo S.A., Luxembourg	43494
Feni Holding S.A.H., Luxembourg	43495	Pamela Immo S.A., Luxembourg	43495
Fitema Participations S.A., Luxembourg	43533	Pamela Invest S.A.H., Luxembourg	43495
G.I. Solutions, S.à r.l., Hagen	43535	Parc Faïence S.A., Luxembourg	43534
Greendale S.A., Luxembourg	43529	Parmalat Soparfi S.A., Munsbach	43526
Groupe Cupola Luxembourggeoise Holdings S.A., Luxembourg	43533	Parmalat Soparfi S.A., Munsbach	43526
Gruppo Industriale Tosoni S.A., Luxembourg . . .	43536	Petercam Moneta, Sicav, Luxembourg	43525
H&F Hoyts, S.à r.l., Luxembourg	43532	Poltrona Frau International S.A., Luxembourg . .	43536
HEDF-DBS, S.à r.l., Luxembourg	43534	Pronimo S.A., Soleuvre	43524
HEDF-Italy 1, S.à r.l., Luxembourg	43534	Pronimo S.A., Soleuvre	43524
Hoyts Holding, S.à r.l., Luxembourg	43535	Reit Immobilien S.A., Luxembourg	43526
I. I. & F. - Investissement Immobilier et Financier S.A., Luxembourg	43498	Rotes Participations S.A., Luxembourg	43525
I. I. & F. - Investissement Immobilier et Financier S.A., Luxembourg	43498	Rotes Participations S.A., Luxembourg	43525
I.D. Consult, S.à r.l., Luxembourg	43530	Sabri Holding S.A., Luxembourg	43490
Inhalux S.A., Luxembourg	43496	Sigma Invest S.A., Luxembourg	43527
International Cosmetics S.A., Luxembourg	43493	Société Générale de Forge S.A., Luxembourg . .	43494
Investment World Fund, Sicav, Luxembourg	43497	Speedlingua S.A., Strassen	43533
ITL Luxembourg S.A., Luxembourg	43495	Studio Création S.A., Steinfort	43535
Jicerem S.A.H., Luxembourg	43490	Surfin International Holding S.A., Luxembourg . .	43490
		Tele Danmark Reinsurance S.A.	43527
		Unitessile Lussemburgo S.A., Luxembourg	43534
		Vale Do Mogi S.A.H., Luxembourg	43494
		Vanquish S.A.H., Luxembourg	43529
		Vanquish S.A.H., Luxembourg	43529

SURFIN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 75.500.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(047102.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

DEMSEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 17.795.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01381, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(047104.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

SABRI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 72.884.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(047106.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

EUROPE EVOLUTION ENTREPRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 84.921.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2003

- La SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A.

- Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 30 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08451. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047255.3/263/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

JICEREM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 59.259.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01624, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047054.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

EFER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.680.

Il résulte de la lettre de démission adressée à la société avec effet immédiat au 31 juillet 2003 de l'administrateur Monsieur Rui Fernandes Da Costa, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 2 mai 1974, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, 4, rue des Fraises, L-7321 Steinsel, que lors de la réunion du Conseil d'administration du 31 juillet 2003, les administrateurs ont décidé de coopter en remplacement avec effet immédiat au 31 juillet 2003 la société TMF CORPORATE SERVICES S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 84.993, et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en l'an 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

Pour la société

M. Kohl

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00290. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047122.3/805/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

LITTORAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 84.991.

Il résulte de la lettre de démission adressée à la société avec effet immédiat au 31 juillet 2003 de l'administrateur Monsieur Rui Fernandes Da Costa, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 2 mai 1974, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, 4, rue des Fraises, L-7321 Steinsel, que lors de la réunion du Conseil d'administration du 31 juillet 2003, les administrateurs ont décidé de coopter en remplacement avec effet immédiat au 31 juillet 2003 la société TMF CORPORATE SERVICES S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 84.993, et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en l'an 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

Pour la société

M. Kohl

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00292. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047126.3/805/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

KORTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.509.

Il résulte de la réunion du Conseil d'administration tenue le 8 juillet 2003 que les administrateurs ont décidé à l'unanimité de coopter avec effet immédiat au 8 juillet 2003 Monsieur Hugo Neuman, administrateur, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 21 octobre 1960, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Olivier Dorier, né à Saint-Remy, Saône-et-Loire, France, le 25 septembre 1968, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, 8, rue du Commerce, L-8315 Olm. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en l'an 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

Pour la société

M. Kohl

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00274. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047082.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

EUROTURK, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 80.438.

In the year two thousand three, on the first day of July.
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the company EUROTURK a société d'investissement à capital variable, having its registered office in Luxembourg, and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number B 80.438, incorporated pursuant to a deed of the notary Edmond Schroeder, therefore residing in Luxembourg, dated 6th February, 2001, published in the Mémorial C, number 191 of 13th March 2001.

The meeting is presided over by Mrs Viviane De Moreau, private employee, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs Marie-Cécile Dubourg, private employee, residing in Libramont (B).

The meeting elected as scrutineer Mrs Aline-Pascale Deboulle, private employee, residing in Messancy (B).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to wind up the company and to put the Company in liquidation.
- 2) Appointment of the company BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, with registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R. C. S. Luxembourg B 71.178, represented by Messrs Guy Hornick and Théo Limpach, as liquidator and determination of the powers of the liquidator.
- 3) Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- All the shareholders being present, no convening notices was sent to the shareholders.

IV.- That the present meeting, representing the 100% of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to wind up and to put the company in liquidation with immediately effect.

Second resolution

The general meeting appoints as liquidator the company BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, with registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R. C. S. Luxembourg B 71.178, represented by Messrs Guy Hornick and Théo Limpach.

Third resolution

The prenamed liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law;

- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
- the liquidator may, under his down responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes;
- the liquidator may engage the company in liquidation under his sole signature, without restriction.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le premier juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société EUROTURK société d'investissement à capital variable, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80.438, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Luxembourg, en date du 6 février 2001, publié au Mémorial C numéro 191 du 13 mars 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Viviane De Moreau, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Cécile Dubourg, employée privée, demeurant à Libramont (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne-Pascale Deboulle, employée privée, demeurant à Messancy (B).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Décision de dissoudre la société et de mettre la société en liquidation.

2) Nomination de la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.178, représentée par Messieurs Guy Hornick et Théo Limpach, en tant que liquidateur de la société et fixation des pouvoirs du liquidateur.

3) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que tous les actionnaires étant présents, les convocations d'usage n'ont pas été adressées aux actionnaires

IV.- Que la présente assemblée, réunissant 100% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.178, représentée par Messieurs Guy Hornick et Théo Limpach.

Troisième résolution

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est prévue par la loi.

Il est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tous ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: V. de Moreau, M.-C. Dubourg, A.-P. Debouille, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 11, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 juillet 2003.

P. Bettingen.

(044526.3/202/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

INTERNATIONAL COSMETICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 54.712.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 3 septembre 2002

Les mandats d'administrateurs de M. Jacques Fabre, Administrateur-Délégué, de PIERRE FABRE S.A. et de M. Beer-naerts sont renouvelés pour une durée de six ans. Leur échéance viendra à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008 approuvant les comptes de l'exercice 2007.

Le mandat du Commissaire aux comptes de M. Jean Calvo est renouvelé pour une durée de six ans, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008 approuvant les comptes de l'exercice 2007.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08435. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047333.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

SOCIETE GENERALE DE FORGE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 53.028.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01379, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Liquidateur

Signature

(047099.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

VALE DO MOGI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 30.594.

EXTRAIT

L'assemblée générale décide de porter le nombre des membres du conseil d'administration de 4 à 5.

L'assemblée générale décide de recomposer le conseil d'administration et de procéder à l'élection des cinq nouveaux membres pour une période de 2 ans, à savoir:

- Monsieur João Guiherme Sabino Ometto, administrateur de sociétés, demeurant à Saõ Paulo, Brésil,
- Monsieur Luiz Antonio C. Ometto, administrateur de sociétés, demeurant à Saõ Paulo, Brésil,
- Monsieur João Carvalho do Val, administrateur de sociétés, demeurant à Saõ Paulo, Brésil,
- Monsieur Homero Corrêa de Arruda Filho, administrateur de sociétés, demeurant à Saõ Paulo, Brésil,
- Monsieur Luiz Olavo Baptista, avocat, demeurant à Saõ Paulo, Brésil.

Le siège a été transféré à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

Luxembourg, le 10 juillet 2003.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01378. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047110.3/304/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

CROZIER HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 68.971.

Le siège social et le contrat de domiciliation à 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg sont dénoncés avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 janvier 2002.

TURNER AUDIT & DOMICILIATION COMPANY, Soc. Civ.

Réviseurs d'entreprises

Le domiciliataire

Signature

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01907. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047283.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

PAMELA IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 43.378.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2003.

Signature

Administrateur

(047017.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

PAMELA INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 43.073.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2003.

Signature

Administrateur

(047019.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

ITL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 40.225.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2003.

Signature

Administrateur

(047022.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

FENI HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 33.791.

—
Il résulte de la réunion du Conseil d'administration tenue le 8 juillet 2003 que les administrateurs ont décidé à l'unanimité de coopter avec effet immédiat au 8 juillet 2003 la société TMF CORPORATE SERVICES S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 84.993, et avec siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Olivier Dorier, né à Saint-Remy, Saône-et-Loire, France, le 25 septembre 1968, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, 8, rue du Commerce, L-8315 Olm. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en l'an 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

Pour la société

M. Kohl

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00257. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047072.3/805/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

PAMELA IMMO S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
H. R. Luxemburg B 43.378.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 30. Juni 2003

Die Mandate des gesamten Verwaltungsrats sowie des Aufsichtskommissars werden verlängert bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009.

Luxemburg, den 30. Juli 2003.

Unterschrift

Verwaltungsratsvorsitzender

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01512. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047032.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

EPS ECONOMICAL POWER SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 48.879.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01531, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2003.

Signature

Administrateur

(047025.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

MARINE PROJECTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 54.441.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2003.

Signature

Administrateur

(047026.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

KUBIS SOFTWARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 55.773.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01538, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour ordre

Signature

Administrateur

(047030.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

INHALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.678.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire de notre société tenue en date du 6 juin 2003 que:

1) Les mandats des trois administrateurs:

- Monsieur John Weber, demeurant à L-2672 Luxembourg, 15, rue de Virton;
- Monsieur Albert Schiltz, demeurant à L-5254 Sandweiler, 6, rue Batty Weber;
- Monsieur Aniel Gallo, demeurant à L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins;

sont reconduits pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

2) Le mandat du commissaire aux comptes:

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne,

nommé par l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2002 en remplacement de FIDU-CONCEPT, S.à r.l., est reconduit pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00598. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047250.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

CONIL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 53.138.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré le 8 août 2003, réf. LSO-AH01820, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour CONIL LUXEMBOURG S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(047254.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

CONIL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 53.138.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 10 juillet 2003, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société CONIL LUXEMBOURG S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels du 31 décembre 2002.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année du 31 décembre 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

M. R.J. Schol

M. N. Lyle

M. M.S. Henderson

M. N.R. Sallnow-Smith

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année du 31 décembre 2002:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année du 31 décembre 2002:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

2) Election des nouveaux administrateurs: MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., M. R.J. Schol, M. N. Lyle, M. M.S. Henderson, M. N.R. Sallnow-Smith.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2003.

6) Du profit qui s'élève à USD 56.500.821,- un montant de USD 561.012,38 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONIL LUXEMBOURG S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01807. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047256.3/683/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

INVESTMENT WORLD FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 76.660.

Le rapport annuel révisé au 31 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2003, réf. LSO-AH01884, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2003.

V. Jean / P. Visconti

Mandataire Principal / Sous-Directeur

(047276.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

**I. I. & F. - INVESTISSEMENT IMMOBILIER ET FINANCIER S.A., Société Anonyme,
(anc. UPN UNITED POULTRY NETWORK S.A.).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 87.330.

L'an deux mille trois, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UPN UNITED POULTRY NETWORK S.A., avec siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 87.330, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 avril 2002, publié au Mémorial C, numéro 1115 du 23 juillet 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Schoppach, licenciée en droit, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Schras-sig.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale en I. I. & F.- INVESTISSEMENT IMMOBILIER ET FINANCIER S.A.

2.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille (1.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000.- €) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale en I. I. & F.- INVESTISSEMENT IMMOBILIER ET FINANCIER S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1. Alinéa 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de I. I. & F.- INVESTISSEMENT IMMOBILIER ET FINANCIER S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lutgen, N. Schoppach, L. Braun, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, vol. 139S, fol. 83, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2003.

P. Frieders.

(047300.3/212/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

**I. I. & F. - INVESTISSEMENT IMMOBILIER ET FINANCIER S.A., Société Anonyme,
(anc. UPN UNITED POULTRY NETWORK S.A.).**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 87.330.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2003.

P. Frieders.

(047301.3/212/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

DBSAM FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 94.979.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-fourth day of July.
Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg).

There appeared:

- 1) DBS ASSET MANAGEMENT LTD, a public company limited by shares, incorporated under the laws of the Republic of Singapore having its registered office at 6 Shenton Way DBS Building Tower 1, Singapore 068809, duly represented by Mr Claude Niedner, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Singapore, on 18 June 2003.
- 2) LIREPA S.A., société anonyme holding, a limited liability company, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, duly represented by Mr Manfred Hoffmann, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 11 June 2003.

The above mentioned proxies signed ne varietur by the appearing persons and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have drawn up the following Articles of Incorporation of a company (the «Company») which they declare organized among themselves as follows:

Title I. Name - Registered office - Duration - Purpose**Art. 1. Name**

There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable) under the name of DBSAM FUNDS (hereinafter the «Company»).

Art. 2. Registered Office

The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but in no event in the United States of America, its territories or possessions) by a decision of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration

The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose

The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities and other assets permitted by law, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the law of 30 March 1988 on undertakings for collective investment, as amended (the «Law of 30 March 1988»).

Title II. Share Capital - Shares - Net Asset Value**Art. 5. Share Capital - Classes of Shares**

The capital of the Company shall be represented by fully paid up shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof. The minimum capital shall be as provided by law, i.e. one million two hundred and thirty-nine thousand four hundred and sixty-seven euro and sixty-two cents (EUR 1,239,467.62). Such minimum capital must be reached within a period of six months after the date on which the Company has been authorised as a collective investment undertaking under Luxembourg law. The initial capital is thirty two thousand five hundred euro (EUR 32,500.-) represented by three thousand two hundred and fifty (3,250.-) fully paid up shares of no par value.

The shares to be issued pursuant to Article 7 hereof may, as the board of directors shall determine, be of different classes, and for the avoidance of doubt, the Company shall in any event issue Class P shares. Class P shares shall be issued to DBS ASSET MANAGEMENT LTD only. The proceeds of the issue of each class of shares shall be invested in transferable securities of any kind and other assets permitted by law pursuant to the investment policy determined by the board of directors for the Sub-Fund (as defined hereinafter) established in respect of the relevant class or classes of shares, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the board of directors.

The board of directors shall establish a portfolio of assets constituting a sub-fund (a «Sub-Fund») within the meaning of Article 111 of the Law of 30 March, 1988 for each class of shares or for two or more classes of shares in the manner described in Article 11 hereof. The Company constitutes one single legal entity. However, each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund. In addition, each Sub-Fund shall only be responsible for the liabilities which are attributable to such Sub-Fund.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class of shares shall, if not expressed in euro, be converted into euro and the capital shall be the total of the net assets of all the classes of shares.

Art. 6. Form of Shares

(1) The board of directors shall determine whether the Company shall issue shares in bearer and/or in registered form. If bearer share certificates are to be issued, they will be issued in such denominations as the board of directors shall prescribe and shall provide on their face that they may not be transferred to any U.S. person, resident, citizen of the United States of America or entity organized by or for a U.S. person (as defined in Article 10 hereinafter).

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of registered shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares. The Company shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

If bearer shares are issued, registered shares may be converted into bearer shares and bearer shares may be converted into registered shares at the request of the holder of such shares. A conversion of registered shares into bearer shares will be effected by cancellation of the registered share certificate, if any, representation that the transferee is not a U.S. person and issuance of one or more bearer share certificates in lieu thereof, and an entry shall be made in the register of shareholders to evidence such cancellation. A conversion of bearer shares into registered shares will be effected by cancellation of the bearer share certificate, and, if applicable, by issuance of a registered share certificate in lieu thereof, and an entry shall be made in the register of shareholders to evidence such issuance. At the option of the board of directors, the costs of any such conversion may be charged to the shareholder requesting it.

Before shares are issued in bearer form and before registered shares shall be converted into bearer shares, the Company may require assurances satisfactory to the board of directors that such issuance or conversion shall not result in such shares being held by a «U.S. person».

The share certificates shall be signed by two directors. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. The certificates will remain valid even if the list of authorized signatures of the Company is modified. However, one of such signatures may be made by a person duly authorized thereto by the board of directors; in the latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the board of directors may determine.

(2) If bearer shares are issued, transfer of bearer shares shall be effected by delivery of the relevant share certificates. Transfer of registered shares shall be effected (i) if share certificates have been issued, upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and (ii) if no share certificates have been issued, by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered shares shall be entered into the register of shareholders; such inscription shall be signed by one or more directors or officers of the Company or by one or more other persons duly authorized thereto by the board of directors.

(3) Shareholders entitled to receive registered shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of shareholders.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(4) If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including but not restricted to a bond issued by an insurance company, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in replacement of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge to the shareholder the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original share certificate.

(5) The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

(6) The Company may decide to issue fractional shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant class of shares on a pro rata basis. In the case of bearer shares, only certificates evidencing full shares will be issued.

Art. 7. Issue of Shares

The board of directors is authorized without limitation to issue an unlimited number of fully paid up shares at any time without reserving the existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The board of directors may impose restrictions on the frequency at which shares shall be issued in any class or Sub-Fund; the board of directors may, in particular, decide that shares of any Sub-Fund shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in the sales documents for the shares.

Whenever the Company offers shares for subscription, the price per share at which such shares are offered shall be the net asset value per share of the relevant class as determined in compliance with Article 11 hereof as of such Valuation Day (defined in Article 12 hereof) as is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable sales commissions, as approved from time to time by the board of directors. The price so determined shall be payable within a maximum period as provided for in the sales documents for the shares and which shall not exceed ten business days after the relevant Valuation Day.

The board of directors may delegate to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new shares to be issued and to deliver them.

If subscribed shares are not paid for, the Company may cancel their issue whilst retaining the right to claim its issue fees and commissions. The Company may agree to issue shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company (réviseur d'entreprises agréé) and provided that such securities comply with the investment policy and restrictions of the relevant Sub-Fund as described in the sales documents for the shares. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities shall be borne by the relevant shareholders.

Art. 8. Redemption of Shares

Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company, under the terms and procedures set forth by the board of directors in the sales documents for the shares and within the limits provided by law and these Articles.

The redemption price per share shall be paid within a maximum period as provided for in the sales documents for the shares and which shall not exceed ten business days from the relevant Valuation Day, as is determined in accordance with such policy as the board of directors may from time to time determine, provided that the share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company, subject to the provision of Article 12 hereof.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares of the relevant Sub-Fund would fall below such number or such value as determined by the board of directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class.

Further, if on any given Valuation Day redemption requests pursuant to this Article and conversion requests pursuant to Article 9 hereof exceed a certain level determined by the board of directors in relation to the number of shares in issue of a specific class or in case of a strong volatility of the market or markets on which a specific class is investing, the board of directors may decide that part or all of such requests for redemption or conversion will be deferred for a period and in a manner that the board considers to be in the best interests of the Company.

The redemption price shall be equal to the net asset value per share of the relevant class within the relevant Sub-Fund, as determined in accordance with the provisions of Article 11 hereof, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the sales documents for the shares. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the board of directors shall determine.

In the event that for any reason the value of the net assets in any Sub-Fund has decreased to an amount determined by the board of directors to be the minimum level for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner, or in case of a significant change of the economic or political situation or in order to proceed to an economic rationalization, the board of directors may decide to redeem all the shares of the relevant class or classes at the net asset value per share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the holders of the relevant class or classes of shares at least thirty days prior to the Valuation Day at which the redemption shall take effect. Registered holders shall be notified in writing. The Company shall inform holders of bearer shares by publication of a notice in newspapers to be determined by the board of directors, unless all such shareholders and their addresses are known to the Company. In addition, if the net assets of any Sub-Fund do not reach or fall below a level at which the board of directors considers management possible, the board of directors may decide the merger of one Sub-Fund with one or several other Sub-Funds of the Company in the manner described in Article 24 hereof.

All redeemed shares shall be cancelled.

Art. 9. Conversion of Shares

Any shareholder is entitled to request the conversion of whole or part of his shares of one class into shares of another class, within the same Sub-Fund or from one Sub-Fund to another Sub-Fund.

The price for the conversion of shares from one class into another class shall be computed by reference to the respective net asset value of the two classes of shares, calculated on the same Valuation Day.

The board of directors may set restrictions i.a. as to the frequency, terms and conditions of conversions and subject them to the payment of such charges and commissions as it shall determine.

If as a result of any request for conversion the number or the aggregate net asset value of the shares held by any shareholder in any class of shares would fall below such number or such value as determined by the board of directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of shares in such class.

The shares which have been converted into shares of another class shall be cancelled.

Art. 10. Restrictions on Ownership of Shares

The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws).

Specifically, but without limitation, the Company may restrict the ownership of shares in the Company by any U.S. person, as defined in this Article, and for such purposes the Company may:

A.- decline to issue any shares and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such shares by a U.S. person; and

B.- at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on the register of shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a U.S. person, or whether such registry will result in beneficial ownership of such shares by a U.S. person; and

C.- decline to accept the vote of any U.S. person at any meeting of shareholders of the Company; and

D.- where it appears to the Company that any U.S. person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of shares, direct such shareholder to sell his shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a second notice (the «purchase notice») upon the shareholder holding such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be purchased, specifying the shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates representing the shares specified in the purchase notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the shares specified in such notice and, in the case of registered shares, his name shall be removed from the register of shareholders, and in the case of bearer shares, the certificate or certificates representing such shares shall be cancelled.

(2) The price at which each such share is to be purchased (the «purchase price») shall be an amount based on the net asset value per share of the relevant class as at the Valuation Day specified by the board of directors for the redemption of shares in the Company next preceding the date of the purchase notice or next succeeding the surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice, whichever is lower, all as determined in accordance with Article 8 hereof, less any service charge provided therein.

(3) Payment of the purchase price will be made available to the former owner of such shares normally in the currency fixed by the board of directors for the payment of the redemption price of the shares of the relevant class and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) upon final determination of the purchase price following surrender of the share certificate or certificates specified in such notice and unmatured dividend coupons attached thereto. Upon service of the purchase notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the purchase price (without interest) from such bank following effective surrender of the share certificate or certificates as aforesaid. Any funds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the purchase notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Sub-Fund relating to the relevant class or classes of shares. The board of directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

(4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Whenever used in these Articles, the term «U.S. person» means a citizen or resident of, or a company or partnership organized under the laws of or existing in any state, commonwealth, territory or possession of the United States of America, or on estate or trust other than an estate or trust the income of which from sources outside the United States of America is not includible in gross income for purpose of computing United States income tax payable by it, or any firm, company or other entity, regardless of citizenship, domicile, situs or residence if under the income tax laws of the United States of America from time to time in effect, the ownership thereof would be attributed to one or more U.S. persons or any such other person or persons defined as a «U.S. person» under Regulation S promulgated under the United States Securities Act of 1933 or in the United States Internal Revenue Code of 1986, as amended from time to time.

U.S. person as used herein does neither include any subscriber to shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of shares by the Company.

Art. 11. Calculation of Net Asset Value per Share

The net asset value per share of each class of shares within each Sub-Fund shall be expressed in the reference currency (as defined in the sales documents for the shares) of the relevant class or Sub-Fund and shall be determined as of

any Valuation Day by dividing the net assets of the Company attributable to each class of shares, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such class, on any such Valuation Day, by the total number of shares in the relevant class then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below. The net asset value per share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant reference currency as the board of directors shall determine. If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to the relevant class of shares are dealt in or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

The valuation of the net asset value of the different classes of shares shall be made in the following manner:

I. The assets of the Company shall include:

- 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- 3) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph (a) below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- 4) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- 5) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- 6) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- 7) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

(a) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(b) The value of each security which is quoted or dealt in on a stock exchange will be based on its last closing price on the stock exchange which is normally the principal market for such security known at the end of the day preceding the relevant Valuation Day.

(c) The value of each security dealt in on any other Regulated Market (as defined in Article 18 thereof) will be based on its last closing price known at the end of the day preceding the relevant Valuation Day.

(d) In the event that any assets are not listed or dealt in on any stock exchange or on any other Regulated Market, or if, with respect to assets listed or dealt in on any stock exchange, or other Regulated Market as aforesaid, the price as determined pursuant to sub-paragraph (b) or (c) is not representative of the fair market value of the relevant assets, the value of such assets will be based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith.

(e) All other securities and other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the board of directors.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Sub-Fund will be converted into the reference currency of such Sub-Fund at the rate of exchange ruling in Luxembourg on the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the board of directors.

The board of directors, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

II. The liabilities of the Company shall include:

- 1) all loans, bills and accounts payable;
- 2) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- 3) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, management fees, including incentive fees, custodian fees, and corporate agents' fees);
- 4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;
- 5) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorized and approved by the board of directors, as well as such amount (if any) as the board of directors may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;

6) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise formation expenses, fees payable to its investment manager and adviser, including performance fees, fees and expenses payable to its auditors and accountants, custodian and its correspondents, domiciliary and corporate agent, registrar and transfer agent, listing agent, any paying agent, any permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the directors (if any) and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage, and reasonable travelling costs in connection with board meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any Governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing,

advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, and the costs of any reports to shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and tele-ex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

III. The assets shall be allocated as follows:

The board of directors shall establish a Sub-Fund in respect of each class of shares and may establish a Sub-Fund in respect of two or more classes of shares in the following manner:

a) If two or more classes of shares relate to one Sub-Fund, the assets attributable to such classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-Fund concerned. Within a Sub-Fund, classes of shares may be defined from time to time by the board so as to correspond to (i) a specific distribution policy, such as entitling to distributions or not entitling to distributions and/or (ii) a specific sales and redemption charge structure and/or (iii) a specific management or advisory fee structure, and/or (iv) a specific distribution fee structure, and/or (v) a specific currency, and/or (vi) any other specific features applicable to one class;

b) The proceeds to be received from the issue of shares of a class shall be applied in the books of the Company to the Sub-Fund established for that class of shares, and the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Sub-Fund attributable to the class of shares to be issued, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable to such class or classes shall be applied to the corresponding Sub-Fund subject to the provisions of this Article;

c) Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same Sub-Fund as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Sub-Fund;

d) Where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund, such liability shall be allocated to the relevant Sub-Fund;

e) In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund, such asset or liability shall be allocated to all the Sub-Funds pro rata to the net asset values of the relevant classes of shares or in such other manner as determined by the board of directors acting in good faith. Each Sub-Fund shall only be responsible for the liabilities which are attributable to such Sub-Fund;

f) Upon the payment of distributions to the holders of any class of shares, the net asset value of such class of shares shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the board of directors or by any bank, company or other organization which the board of directors may appoint for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and present, past or future shareholders.

IV. For the purpose of this article

1) shares of the Company to be redeemed under Article 8 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the board of directors on the Valuation Day on which such redemption is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

2) shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the board of directors on the Valuation Day on which such issue is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of shares and

4) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Company.

Art. 12. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share, of Issue, Redemption and Conversion of Shares

With respect to each class of shares, the net asset value per share and the subscription, redemption and conversion price of shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least twice a month at a frequency determined by the board of directors, such date or time of calculation being referred to herein as the «Valuation Day».

The Company may temporarily suspend the determination of the net asset value per share of any particular class and the issue and redemption of its shares from its shareholders as well as the conversion from and to shares of each class:

a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which a substantial portion of the investments of the Company attributable to such class of shares from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such

restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company attributable to such class of shares quoted thereon;

b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the board of directors as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company attributable to such class of shares would be impracticable;

c) during any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the investments of such class of shares or the current price or value on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such class of shares;

d) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares of such class of shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot, in the opinion of the board of directors, be effected at normal rates of exchange;

e) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to such class of shares cannot promptly or accurately be ascertained;

f) upon the publication of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of resolving the winding-up of the Company;

g) any period when the market of a currency in which a substantial portion of the assets of the Company is denominated is closed other than for ordinary holidays, or during which dealings therein are suspended or restricted;

h) any period when political, economic, military, monetary or fiscal circumstances which are beyond the control and responsibility of the Company prevent the Company from disposing of the assets, or determining the net asset value of the Company in a normal and reasonable manner.

Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Company and may be notified to shareholders having made an application for subscription, redemption or conversion of shares for which the calculation of the net asset value has been suspended.

Such suspension as to any class of shares shall have no effect on the calculation of the net asset value per share, the issue, redemption and conversion of shares of any other class of shares.

Any request for subscription, redemption or conversion shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the net asset value.

Title III. Administration and supervision

Art. 13. Directors

The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members and not more than five members, who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years. They may be re-elected. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

The shareholders of the class P shares, as described in Article 5 hereof and in the Prospectus of the Company, are entitled to propose to the general meeting of shareholders a list containing the names of candidates for the position of director of the Company.

The Class P Shareholders shall propose a list of candidates to the general meeting of shareholders out of which a majority of the directors appointed by the general meeting of shareholders to the board of directors of the Company must be chosen by the general meeting of shareholders as Class P directors (the «Class P Directors»). As a result, there shall be a majority of Class P Directors at the Board of Directors of the Company at all times. The list of candidates submitted by the Class P Shareholders shall indicate a number of candidates equal to at least twice the number of directors to be appointed as Class P Directors. Shareholder may not express their votes for a number of candidates exceeding the number of directors to be appointed as Class P Directors. The candidates of the list having received the highest number of votes will be elected. In addition, any shareholder who wants to propose a candidate for the position of director of the Company to the general meeting of shareholders must present such candidate to the Company in writing at least two weeks prior to the date of the such general meeting. For the avoidance of doubt, the list of candidates of the Class P Shareholders must comply with such requirement.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting, provided however that if a Class P Director is removed, the remaining directors must call for an extraordinary general meeting without delay in order for a new Class P Director to be appointed in his place and the new Class P Director appointed by the general meeting of shareholders must be chosen from the candidate(s) on the list presented by the Class P shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors must call an extraordinary general meeting of shareholders without delay in order to fill such vacancy. For the avoidance of doubt, a vacancy in the office of a Class P Director must be filled with a new Class P Director.

Directors shall be elected by the majority of the votes of the shares present or represented and shall be subject to the approval of the Luxembourg regulatory authorities.

Art. 14. Board Meetings

The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the directors and of the shareholders. In his absence, the shareholders or the board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The board of directors may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the board of directors. The officers need not be directors or shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Incorporation, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors. The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, or any other number of directors that the board may determine, are present or represented.

Resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by the person who will chair the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors or by the secretary or any other authorized person.

Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented.

In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

Art. 15. Powers of the Board of Directors

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy as determined in Article 18 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the board.

Art. 16. Corporate Signature

Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two directors or by the joint or single signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the board of directors.

Art. 17. Delegation of Power and appointment of Investment Manager

The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and, affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the board, who shall have the powers determined by the board of directors and who may, if the board of directors so authorizes, subdelegate their powers.

The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into (an) investment management agreement(s), according to which the below mentioned company or any other company first approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the Company's investment policy pursuant to Article 18 hereof. Furthermore, such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the board of directors of the Company, purchase and sell securities and otherwise manage the Company's portfolio. The investment management agreement shall contain the rules governing the modification or expiration of such contract(s) which are otherwise concluded for an unlimited period.

The board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

The Company will appoint DBS ASSET MANAGEMENT LTD as investment manager of the Company (the «Investment Management Agreement» and the «Investment Manager» respectively). The agreement with the Investment Manager may only be terminated by the Company if the decision of the Board of Directors to terminate the agreement is ratified by a decision of an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company which shall meet the requirements set forth in Article 30 hereof. It may also be terminated by the Investment Manager, in compliance with the Investment Management Agreement. In this event, an extraordinary general meeting of shareholders must be called in order to amend this section accordingly. Such general meeting must comply with the above referred to quorum and majority requirements. For the avoidance of doubt, in the event that the Investment Management Agreement is assigned to an Affiliate of the Investment Manager, the approval by the general meeting of shareholders is not required. In this context, Affiliate shall mean (a) any corporation, limited liability company, trust, partnership, estate, unincorporated association or other legal entity, directly or indirectly, owning, controlling or holding the power to vote 25% or more of the outstanding voting securities of an identified other corporation, limited liability company, trust, partnership, estate,

unincorporated association or other legal entity; (b) any corporation, limited liability company, trust, partnership, estate, unincorporated association or other legal entity, 25% or more of whose voting securities are directly or indirectly owned, controlled or held with power to vote, by such other corporation, limited liability company, trust, partnership, estate, unincorporated association or other legal entity; (c) any corporation, limited liability company, trust, partnership, estate, unincorporated association or other legal entity directly or indirectly controlling, controlled by, or under common control with such other corporation, limited liability company, trust, partnership, estate, unincorporated association or other legal entity; (d) any officer, director or partner of such other corporation, limited liability company, trust, partnership, estate, unincorporated association or other legal entity; and (e) if such other corporation, limited liability company, trust, partnership, estate, unincorporated association or other legal entity is an officer, director or partner, any company for which such corporation, limited liability company, trust, partnership, estate, unincorporated association or other legal entity acts in any such capacity.

Art. 18. Investment Policies and Restrictions

The board of directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine the investment policies and strategies to be applied in respect of each Sub-Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations.

Within those restrictions, the board of directors may decide that investments be made:

(i) in transferable securities admitted to official listing on a stock exchange or dealt in on another regulated market that operates regularly and is recognized and open to the public (a «Regulated Market») located within a Member State of the European Union («EU»);

(ii) in transferable securities admitted to official listing on a stock exchange or dealt in on another Regulated Market located within any other country of Western or Eastern Europe, Asia, Oceania, the American continent or Africa;

(iii) in recently issued transferable securities provided that the terms of issue provide that application be made for admission to official listing in any of the stock exchanges or Regulated Markets referred to above and that such admission is secured within a year of the issue;

(iv) in accordance with the principle of risk spreading, up to 100% of the net assets attributable to each Sub-Fund in transferable securities issued or guaranteed by a Member State of the EU, by its local authorities, by any other Member State of the Organisation for Economic Cooperation and Development («OECD») or by a public international body of which one or more Member State(s) of the EU are member(s), provided that in the case where the Company decides to make use of this provision, it shall, on behalf of the Sub-Fund created for the relevant class or classes of shares, hold securities from at least six different issues and securities from any one issue may not account for more than 30% of the net assets attributable to such Sub-Fund;

(v) in securities of other undertakings for collective investment («UCI»), provided that if such UCI are undertakings for collective investment in transferable securities («UCITS») of the open-ended type and are linked to the Company by common management or control or by a substantial direct or indirect holding, investment in the securities of such UCI shall be permitted only if such UCI, according to their constitutional documents, have specialised in investment in a specific geographical area or economic sector and if no fees or costs are charged on account of transactions relating to such acquisition;

(vi) in any other securities, instruments or other assets within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations.

The Company is authorised (i) to employ techniques and instruments relating to transferable securities provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management and (ii) to employ techniques and instruments intended to provide protection against exchange risks in the context of the management of its assets and liabilities.

Art. 19. Conflict of Interest

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have in any transaction of the Company an interest opposite to the interests of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such opposite interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

The term «opposite interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving the Investment Manager, the custodian or such other person, company or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion.

Art. 20. Indemnification of Directors

The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered

by the settlement as to which the Company is, advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 21. Auditors

The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of shareholders and remunerated by the Company. The auditor shall fulfil all duties prescribed by the Law of 30 March 1988.

Title IV. General Meetings - Accounting year - Distributions

Art. 22. General Meetings of Shareholders of the Company

The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the class of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of shareholders shall meet upon call by the board of directors.

It may also be called upon the request of shareholders representing at least one fifth of the share capital.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law in Luxembourg City at a place specified in the notice of meeting, on the fifteenth day in the month of October at 10.00 a.m.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting. Shareholders shall meet upon call by the board of directors pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the register of shareholders. The giving of such notice to registered shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the board of directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the board of directors may prepare a supplementary agenda.

If bearer shares are issued the notice of meeting shall in addition be published as provided by law in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, in one or more Luxembourg newspapers; and in such other newspapers as the board of directors may decide.

If all shares are in registered form and if no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The holders of bearer shares are obliged, in order to be admitted to the general meetings, to deposit their share certificates with an institution specified in the convening notice at least five clear days prior to the date of the meeting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders. The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Each share of whatever class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. A shareholder may act at any meeting of shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder and who may be a director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 23. General Meetings of Shareholders of a Class or of Classes of Shares

The shareholders of the class or of classes issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund.

In addition, the shareholders of any class of shares may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such class.

The provisions of Article 22, paragraphs 2, 3, 7, 8, 9, 10 and 11 shall apply to such general meetings.

Each share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission to another person who needs not be a shareholder and may be a director of the Company.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund or of a class of shares are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Any resolution of the general meeting of shareholders of the Company, affecting the rights of the holders of shares of any class vis-à-vis the rights of the holders of shares of any other class or classes, shall be subject to a resolution of the general meeting of shareholders of such class or classes in compliance with Article 68 of the law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law of 10 August 1915»).

Art. 24. Dissolution and Merger of Sub-Funds

In the event that for any reason the value of the net assets in any Sub-Fund has decreased to an amount determined by the board of directors to be the minimum level for such Sub-Fund to be operated in an economically efficient manner, or if a change in the economical or political situation relating to the Sub-Fund concerned would have material adverse consequences on the investments of that Sub-Fund or in order to proceed to an economic rationalization, the board of directors may decide to compulsorily redeem all the shares of the relevant class or classes issued in such Sub-Fund at the net asset value per share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses), calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the holders of the relevant class or classes of shares at least thirty days prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of the redemption operations: registered holders shall be notified

in writing; the Company shall inform holders of bearer shares by publication of a notice in newspapers to be determined by the board of directors. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between, the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund concerned may continue to request redemption or conversion of their shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, the general meeting of shareholders of the class or classes of shares issued in any Sub-Fund may, upon proposal from the board of directors, redeem all the shares of the relevant class or classes issued in such Sub-Fund and refund to the shareholders the net asset value of their shares (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of shareholders which shall decide by resolution taken by simple majority of the shares present or represented.

Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse des Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed shares shall be cancelled.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this Article, the board of directors may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company or to another undertaking for collective investment organized under the provisions of Part I of the Law of 30 March 1988 or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the «New Sub-Fund») and to redesignate the shares of the class or classes concerned as shares of another class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this Article (and, in addition, the publication will contain information in relation to the New Sub-Fund), one month before the date on which the merger becomes effective in order to enable shareholders to request redemption or conversion of their shares, free of charge, during such period.

Notwithstanding the powers conferred to the board of directors by the preceding paragraph, a contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another Sub-Fund of the Company may be decided upon by a general meeting of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned for which there shall be no quorum requirements and which will decide upon such a merger by resolution taken by simple majority of the shares present or represented.

A contribution of the assets and of the liabilities attributable to any Sub-Fund to another undertaking for collective investment referred to in the fifth paragraph of this Article or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment shall require a resolution of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned taken with 50% quorum requirement of the shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the shares present or represented at such meeting, except when such a merger is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions shall be binding only on such shareholders who have voted in favour of such merger.

Art. 25. Accounting Year

The accounting year of the Company shall commence on the first of July of each year and shall terminate on the thirtieth of June of the following year.

Art. 26. Distributions

The general meeting of shareholders of the class or classes issued in respect of any Sub-Fund shall, upon proposal from the board of directors and within the limits provided by law, determine how the results of such Sub-Fund shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorize the board of directors to declare, distributions.

For any class of shares entitled to distributions, the board of directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses in the register of shareholders. Payments of distributions to holders of bearer shares shall be made upon presentation of the dividend coupon to the agent or agents therefore designated by the Company.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the board of directors shall determine from time to time.

The board of directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the board of directors.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the Sub-Fund relating to the relevant class or classes of shares.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Title V. Final provisions

Art. 27. Custodian

To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of 5 April, 1993 on the financial sector (herein referred to as the «custodian»).

The custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the Law of 30 March 1988.

If the custodian desires to retire, the board of directors shall use its best endeavours to find a successor custodian within two months of the effectiveness of such retirement. The directors may terminate the appointment of the custo-

dian but shall not remove the custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 28. Dissolution of the Company

The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 30 hereof.

Whenever the share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the board of directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth of the votes of the shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

Art. 29. Liquidation

Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

Art. 30. Amendments to the Articles of Incorporation

These Articles of Incorporation may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the Law of 10 August 1915. For the avoidance of doubt, such quorum and majority requirements shall be as follows: fifty percent of the shares issued must be present or represented at the general meeting and a super-majority of two thirds of the shareholders present or represented is required to adopt a resolution. In the event that the quorum is not reached, the general meeting must be adjourned and re-convened. There is no quorum requirement for the second meeting but the majority requirement remains unchanged.

Art. 31. Statement

Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

Art. 32. Applicable Law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 and the Law of 30 March 1988, as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory Provisions

- 1) The first accounting year will begin on the date of the formation of the Company and will end on 30 June 2004.
- 2) The first annual general meeting will be held in 2004.

Subscription and Payment

The share capital of the Company is subscribed as follows:

- 1) DBS ASSET MANAGEMENT LTD, prenamed, subscribes for three thousand two hundred and forty (3,240.-) Class P shares at ten euro (EUR 10.-) each, resulting in a payment of thirty two thousand four hundred euro (EUR 32,400.-).
- 2) LIREPA S.A., prenamed, subscribes for ten (10.-) shares at ten euro (EUR 10.-) each, resulting in a payment of one hundred euro (EUR 100.-).

Evidence of the above payments, totalling thirty two thousand five hundred euro (EUR 32,500.-) was given to the undersigned notary.

The subscribers declared that upon determination by the board of directors, pursuant to the Articles of Incorporation, of the various classes of shares which the Company shall have, they will elect the class or classes of shares to which the shares subscribed to shall appertain.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law of 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately eight thousand seven hundred euro (EUR 8,700.-).

General Meeting of Shareholders

The above named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as validly convened, have immediately proceeded to hold a general meeting of shareholders which resolved as follows:

I. The following are elected as directors for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts as at 30 June 2008:

Chairman

- Mr Patrick Tan, Managing director DBS ASSET MANAGEMENT LTD, residing in 7 Pandan Valley, #03-507, Singapore 597631 (Singapore);

Members

- Mr Joseph Tern, Executive director DBS ASSET MANAGEMENT LTD, residing in 13 Wajek Walk, Singapore 588095 (Singapore);
- Mr Lim Heong Chye, Executive director DBS ASSET MANAGEMENT LTD, residing in 19 Bedok Lane, Singapore 1646 (Singapore).

II. The following is elected as auditor for a term to expire at the close of the annual general meeting of shareholders which shall deliberate on the annual accounts as of 30 June 2004:

PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

III. In compliance with Article 60 of the Law of 10 August 1915 the general meeting authorizes the board of directors to delegate the day-to-day management of the Company as well as the representation of the Company in connection therewith to one or more of its members.

IV. The address of the Company is set at 69 route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the parties, they signed together with us, the notary this original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le vingt-quatre juillet.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

1) DBS ASSET MANAGEMENT LTD, une public company limited by shares, de droit singapourien ayant son siège social à 6 Shenton Way DBS Building Tower 1, Singapore 068809, dûment représenté par Monsieur Claude Niedner, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Singapore, le 18 juin 2003.

2) LIREPA S.A., une société anonyme holding de droit luxembourgeois ayant son siège social à 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

dûment représenté par Manfred Hoffmann, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 11 juin 2003.

Les prédites procurations, signées ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement. Lesquels comparants, agissant ès-qualités, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société (la «Société») qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination

Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de DBSAM FONDS (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège Social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou des bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger (mais en aucun cas aux Etats-Unis d'Amérique, ses territoires ou possessions).

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet

L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et autres avoirs autorisés par la loi avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, au sens le plus large autorisé par la loi modifiée du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif (la «loi du 30 mars 1988»).

Titre II. Capital social - Actions - Valeur nette d'inventaire

Art. 5. Capital Social - Catégories d'Actions

Le capital de la Société sera représenté par des actions entièrement libérées, sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, établis conformément à l'Article 11 ci-dessous. Le capital minimum sera celui prévu par la loi, soit actuellement un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euro et soixante-deux cents (EUR 1.239.467,62). Ce capital minimum doit être atteint dans un délai de six mois à partir de l'agrément de la Société en tant qu'organisme de placement collectif de droit luxembourgeois. Le capital initial est de trente

deux mille cinq cents euro (EUR 32.500,-) représenté par trois mille deux cent cinquante (3.250) actions entièrement libérées et sans valeur nominale.

Les actions à émettre conformément à l'Article 7 ci-dessous pourront être émises, au choix du conseil d'administration, au titre de différentes catégories et à toutes fins utiles, il est précisé que la Société émettra en toute hypothèse des actions de Catégorie P. Les actions de Catégorie P ne seront émises qu'à DBS ASSET MANAGEMENT LTD. Le produit de toute émission d'actions relevant d'une catégorie déterminée sera investi dans des valeurs mobilières de toute nature et autres avoirs autorisés par la loi, suivant la politique d'investissement déterminée par le conseil d'administration pour le Compartiment (tel que défini ci-après), établi pour la (les) catégorie(s) d'actions concernée(s), compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la loi ou adoptées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration établira une masse d'avoirs constituant un compartiment («Compartiment»), au sens de l'Article 111 de la loi du 30 mars 1988, correspondant à une catégorie d'actions ou correspondant à deux ou plusieurs catégories d'actions, de la manière décrite à l'Article 11 ci-dessous. La Société constitue une seule et même entité juridique. Cependant, chaque masse d'avoirs sera investie au seul profit du Compartiment concerné. Par ailleurs, chaque Compartiment ne sera responsable que pour les engagements attribuables à ce Compartiment.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque catégorie d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en euro, convertis en euro et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les catégories d'actions.

Art. 6. Forme des Actions

(1) Le conseil d'administration déterminera si la Société émettra des actions au porteur et/ou nominatives. Si des certificats au porteur sont émis, ils seront émis dans les formes qui seront prescrites par le conseil d'administration et doivent être pourvus sur leur recto de la mention qu'ils ne peuvent être cédés à aucun ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, résident, citoyen ou entité organisée, par ou pour un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (tel que défini dans l'Article 10 ci-après).

Toutes les actions nominatives émises de la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société et le nombre d'actions nominatives qu'il détient.

La propriété de l'action nominative s'établit par une inscription sur le registre des actions nominatives. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'actionnaire ou si celui-ci recevra une confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire.

En cas d'émission d'actions au porteur, les actions nominatives pourront être converties en actions au porteur et les actions au porteur pourront être converties en actions nominatives sur demande du propriétaire de ces actions. La conversion d'actions nominatives en actions au porteur sera effectuée par annulation des certificats d'actions nominatives, si de tels certificats ont été émis, indiquant, le cas échéant, que le cessionnaire n'est pas un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique et par émission d'un ou de plusieurs certificats d'actions au porteur en leur lieu et place, et une mention devra être faite au registre des actions nominatives constatant cette annulation. La conversion d'actions au porteur en actions nominatives sera effectuée par annulation des certificats d'actions au porteur, et, s'il y a lieu, par émission de certificats d'actions nominatives en leur lieu et place, et une mention sera faite au registre des actions nominatives constatant cette émission. Le coût de la conversion pourra être mis à la charge de l'actionnaire par décision du conseil d'administration.

Avant que les actions ne soient émises sous forme d'actions au porteur et avant que des actions nominatives ne soient converties en actions au porteur, la Société peut demander, d'une manière que le Conseil d'Administration considère comme satisfaisante, l'assurance qu'une telle émission ou qu'un tel échange n'aboutira pas à la détention de telles actions par des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique.

Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Ces certificats resteront valables, même si la liste des signatures autorisées de la Société est modifiée. Toutefois, une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration; dans ce cas, elle devra être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par le conseil d'administration.

(2) En cas d'émission d'actions au porteur, le transfert d'actions au porteur se fera par la délivrance du certificat d'actions correspondant. Le transfert d'actions nominatives se fera (i) si des certificats d'actions ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats d'actions nominatives et de tous autres documents de transfert exigés par la Société, ou bien (ii) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actions nominatives, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires valablement constitués à cet effet. Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actions nominatives, pareille inscription devant être signée par un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes désignées à cet effet par le conseil d'administration.

(3) Tout actionnaire en droit d'obtenir des actions nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle tous les avis aux actionnaires et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actions nominatives.

Au cas où un actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société pourra autoriser qu'une mention en soit faite au registre des actions nominatives, et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actions nominatives par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

(4) Lorsqu'un actionnaire peut justifier de façon satisfaisante pour la Société, que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande, aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'un certificat émis par une assurance. Dès l'émission du nouveau certificat d'actions, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'actions original n'aura plus de valeur.

Les certificats d'actions endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par de nouveaux certificats.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat d'actions, ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en relation avec l'émission du certificat de remplacement et son inscription au registre des actions nominatives ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

(5) La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'absence d'une telle désignation entraîne la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

(6) La Société peut décider d'émettre des fractions d'actions. Une fraction d'action ne confère pas le droit de vote mais donnera droit à une fraction correspondante des actifs nets attribuables à la catégorie d'actions concernée. Dans le cas d'actions au porteur, uniquement des certificats représentant des actions entières seront émis.

Art. 7. Emission des Actions

Le conseil d'administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation des actions nouvelles entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut restreindre la fréquence à laquelle les actions seront émises dans une catégorie ou dans un Compartiment; le conseil d'administration peut, notamment, décider que les actions d'un Compartiment ne seront émises que pendant une ou plusieurs périodes ou à toute autre périodicité, tel que prévu dans les documents de vente des actions.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action ainsi offerte sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée, telle que déterminée conformément à l'Article 11 ci-dessous au Jour d'Evaluation applicable (tel que défini dans l'Article 12 ci-dessous) conformément avec la politique déterminée périodiquement par le conseil d'administration. Ce prix pourra être majoré d'un pourcentage estimé de coûts et dépenses incombant à la Société lorsqu'elle investit les résultats de l'émission et de commissions de vente applicables, tels qu'approuvés de temps à autre par le conseil d'administration. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période maximale prévue dans les documents de vente des actions qui n'excédera pas dix jours ouvrables à compter du Jour d'Evaluation applicable.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la compétence d'accepter des souscriptions, de recevoir le paiement du prix des actions nouvelles à émettre et de les livrer.

Dans le cas où des actions souscrites ne sont pas payées, la Société peut annuler leur émission tout en se réservant le droit de réclamer ses frais d'émission et ses commissions.

La Société pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs mobilières, conformément aux dispositions du droit luxembourgeois et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprises agréé de la Société et à condition que ces valeurs mobilières soient compatibles avec la politique d'investissement et les restrictions d'investissement du Compartiment concerné telles que décrites dans les documents de vente des actions. Les frais encourus en raison d'un apport en nature de valeurs mobilières seront à la charge de l'actionnaire effectuant un tel apport.

Art. 8. Rachat d'Actions

Tout actionnaire a le droit de demander à la Société le rachat de tout ou partie des actions qu'il détient, selon les conditions et les modalités fixées par le conseil d'administration dans les documents de vente des actions et dans les limites imposées par la loi et par les présents Statuts.

Le prix de rachat par action sera payable endéans une période maximale indiquée dans les documents de vente des actions et qui n'excédera pas dix jours ouvrables à compter du Jour d'Evaluation applicable, conformément à la politique déterminée périodiquement par le conseil d'administration, à condition toutefois que les certificats d'actions, le cas échéant, et les documents de transfert aient été reçus par la Société, sous réserve des dispositions de l'Article 12 ci-dessous.

Si, par suite d'une demande de rachat d'actions, le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions détenues par un actionnaire dans une catégorie d'actions du Compartiment concerné tombait en dessous du nombre ou du montant fixé par le conseil d'administration, la Société pourra décider qu'une telle demande soit traitée comme une demande de rachat de toutes les actions détenues par cet actionnaire dans cette catégorie d'actions.

En outre, si au Jour d'Evaluation donné, les demandes de rachat faites conformément à cet Article et les demandes de conversion faites conformément à l'Article 9 ci-dessous dépassent un certain seuil déterminé par le conseil d'administration par rapport au nombre d'actions en circulation dans une catégorie d'actions déterminée ou en cas de forte volatilité du marché ou des marchés sur lesquels une catégorie d'actions déterminée investit, le conseil d'administration peut décider que tout ou partie de ces demandes de rachat ou de conversion sera reporté pendant une période et aux conditions que le conseil d'administration estime être dans le meilleur intérêt de la Société.

Le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée dans le Compartiment concerné, déterminée conformément aux dispositions de l'Article 11 ci-dessous, diminuée des frais et commissions (s'il y a lieu) au taux indiqué dans les documents de vente des actions. Ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée, ainsi que le conseil d'administration le déterminera.

Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des avoirs nets dans un Compartiment aurait diminué jusqu'à un montant considéré par le conseil d'administration comme étant le seuil minimum en-dessous duquel le Compartiment

ment ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, ou en cas d'un changement important de la situation économique ou politique, ou afin de procéder à une rationalisation économique, le conseil d'administration peut décider de racheter toutes les actions de la (des) catégorie(s) d'actions concernée(s), à la valeur nette d'inventaire par action calculée le Jour d'Evaluation à la date à laquelle la décision prendra effet (compte tenu des prix et frais réels de réalisation des investissements). La Société enverra un avis aux actionnaires de la (des) catégorie(s) d'actions concernée(s) au moins trente jours avant le Jour d'Evaluation à la date à laquelle le rachat prendra effet. Les actionnaires nominatifs seront informés par écrit. La Société informera les détenteurs d'actions au porteur par la publication d'un avis dans des journaux à déterminer par le conseil d'administration, à moins que tous ces actionnaires et leurs adresses ne soient connus de la Société. En outre, si les avoirs nets d'un Compartiment n'atteignent pas ou ne tombent pas sous un seuil en-dessous duquel le conseil d'administration considère que la gestion est possible, le conseil d'administration pourra décider de fusionner un Compartiment avec un ou plusieurs autres Compartiments selon les modalités prévues à l'Article 24 ci-dessous.

Toutes les actions rachetées seront annulées.

Art. 9. Conversion d'Actions

Tout actionnaire est autorisé à demander la conversion de tout ou partie de ses actions d'une catégorie en actions d'une autre catégorie à l'intérieur du même Compartiment ou d'un Compartiment à un autre Compartiment.

Le prix de conversion des actions d'une catégorie à une autre sera calculé par référence à la valeur nette d'inventaire respective des deux catégories d'actions concernées, calculée le même Jour d'Evaluation.

Le conseil d'administration pourra imposer des restrictions notamment quant à la fréquence, aux modalités et aux conditions des conversions et pourra les soumettre au paiement de frais et charges dont il déterminera le montant.

Au cas où une demande de conversion d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions détenues par un actionnaire dans une catégorie déterminée en-dessous du nombre ou du montant fixé par le conseil d'administration, la Société pourra décider qu'une telle demande soit traitée comme une demande de conversion de toutes les actions de cette catégorie détenues par cet actionnaire.

Les actions, dont la conversion en actions d'une autre catégorie a été effectuée, seront annulées.

Art. 10. Restrictions à la Propriété des Actions

La Société pourra restreindre ou empêcher la propriété de ses actions par toute personne physique ou morale, si, de l'avis de la Société, une telle propriété peut être préjudiciable pour la Société, si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résultait que la Société serait soumise à des lois autres que luxembourgeoises (y compris, notamment les lois fiscales).

La Société pourra notamment restreindre la propriété de ses actions par des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique tels que définis dans cet Article, et à cet effet la Société pourra:

A. - refuser l'émission d'actions et l'inscription de tout transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces actions à un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique; et

B. - à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des actions nominatives, ou à toute autre personne qui demande à s'y faire inscrire, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique est le bénéficiaire économique de ces actions ou le deviendra suite à son inscription au registre; et

C. - refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale des actionnaires de la Société, le vote de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique; et

D. - si la Société constate qu'un ressortissant des Etats-Unis d'Amérique, seul ou conjointement avec d'autres personnes, est le bénéficiaire économique d'actions de la Société, celle-ci pourra l'enjoindre à vendre ses actions et à prouver cette vente à la Société dans les trente (30) jours de cette injonction. Si l'actionnaire en question manque à son obligation, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un second préavis (appelé ci-après «avis de rachat») à l'actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre des actions nominatives comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les actions à racheter, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'avis de rachat sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actions nominatives. L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat; s'il s'agit d'actions nominatives, son nom sera rayé du registre des actions nominatives; s'il s'agit d'actions au porteur, le ou les certificats représentatifs de ces actions seront annulés.

(2) Le prix auquel une telle action sera rachetée (ci-après «prix de rachat») sera basé sur la valeur nette d'inventaire par action de la catégorie concernée au Jour d'Evaluation déterminé par le conseil d'administration pour le rachat d'actions de la Société et qui précédera immédiatement la date de l'avis de rachat ou suivra immédiatement la remise du ou des certificats représentant les actions spécifiées dans cet avis, étant entendu que le prix le moins élevé sera retenu, et sera calculé conformément à l'Article 8 ci-dessus, déduction faite des commissions qui y sont également prévues.

(3) Le paiement du prix de rachat à l'ancien propriétaire sera effectué dans la devise déterminée par le conseil d'administration pour le paiement du prix de rachat des actions de la catégorie concernée; le prix sera déposé pour paiement à ce propriétaire par la Société, auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle que spécifiée dans l'avis de rachat), après détermination finale du prix de rachat suite à la remise du ou des certificats indiqués dans l'avis de rachat et des coupons non échus y relatifs. Dès signification de l'avis de rachat tel que décrit ci-dessus, l'ancien propriétaire ne

pourra plus faire valoir de droit sur ces actions ni exercer aucune action contre la Société ou ses avoirs concernant ces actions, sauf le droit de recevoir par l'intermédiaire de la banque indiquée ci-dessus le prix de rachat (sans intérêts) après remise effective du ou des certificats, tel qu'indiqué ci-dessus. Toutes sommes payables à un actionnaire en vertu de ce paragraphe qui ne seraient pas réclamées dans les cinq ans de la date spécifiée dans l'avis de rachat, ne pourront plus être réclamées et reviendront au Compartiment dont relève(nt) la (les) catégorie(s) d'actions concernée(s). Le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour prendre périodiquement toutes mesures nécessaires et autoriser toute action au nom de la Société en vue de l'exécution de cette réversion.

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des actions était autre que celle qui semblait à la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve que la Société ait exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Le terme «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique», tel qu'utilisé dans les présents Statuts, signifie tout citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique, ou toute société ou association organisée ou établie sous les lois d'un Etat, Commonwealth, territoire ou possession des Etats-Unis d'Amérique, ou une succession ou un trust autre qu'une succession ou un trust dont le revenu de sources situées hors des Etats-Unis d'Amérique n'est pas à inclure dans le revenu global pour déterminer l'impôt des Etats-Unis d'Amérique sur le revenu payable par cette succession ou ce trust ou toute société ou autre entité indépendamment de sa nationalité, de son domicile, de son situs ou de sa résidence, si d'après les lois sur l'impôt sur le revenu en vigueur à ce moment aux Etats-Unis d'Amérique, leur propriété pourrait être attribuée à un ou plusieurs ressortissants des Etats-Unis d'Amérique ou à toute(s) autre(s) personne(s) considérée(s) comme ressortissant(s) des Etats-Unis d'Amérique selon la «Regulation S» promulguée en vertu du «United States Securities Act» de 1933, ou dans le «United States Internal Revenue Code de 1986», tels que modifiés périodiquement.

Le terme ressortissant des Etats-Unis d'Amérique tel qu'employé dans les présents Statuts ne comprend ni les souscripteurs, des actions de la Société émises lors de la constitution de cette Société quand ces souscripteurs détiennent ces actions, ni un marchand de valeurs mobilières qui acquiert ces actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'actions par la Société.

Art. 11. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action

La valeur nette d'inventaire par action de chaque catégorie d'actions dans chaque Compartiment sera exprimée dans la devise de référence (telle que définie dans les documents de vente des actions) de la catégorie concernée ou du Compartiment concerné et sera déterminée au Jour d'évaluation, en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-dessous, en divisant les actifs nets de la Société correspondant à chaque catégorie d'actions, c'est-à-dire la partie des avoirs moins la partie des engagements attribuables à cette catégorie d'actions au Jour d'évaluation concerné, par le nombre d'actions de cette catégorie en circulation à ce moment. La valeur nette d'inventaire par action ainsi obtenue pourra être arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise de référence concernée, tel que décidé par le conseil d'administration. Si depuis la date de détermination de la valeur nette d'inventaire, un changement substantiel des cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à la catégorie d'actions concernée sont négociés ou cotés, est intervenu, la Société pourra annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation afin de sauvegarder les intérêts des actionnaires et de la Société.

L'évaluation de la valeur nette d'inventaire des différentes catégories d'actions se fera de la manière suivante:

I. Les avoirs de la Société comprendront:

- 1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou courus;
- 2) tous les effets et billets payables à vue et les dettes actives (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- 3) tous les titres, parts, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de la Société ou qui ont été contractés par elle (étant entendu que la Société pourra faire des ajustements de manière non contradictoire avec le paragraphe (a) ci-dessous en ce qui concerne des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droit ou des procédés similaires);
- 4) tous les dividendes, en espèces ou en actions, et toutes distributions en espèces à recevoir par la Société dans la mesure où les informations y relatives se trouvent raisonnablement à la disposition de la Société;
- 5) tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;
- 6) les dépenses préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission et de distribution des actions de la Société, pour autant que celles-ci n'ont pas été amorties;
- 7) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la manière suivante:

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que susmentionnés mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur pourra être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(b) La valeur de toute valeur mobilière qui est négociée ou cotée sur une bourse de valeurs sera déterminée suivant son dernier cours de clôture sur la bourse qui constitue normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, connu à la fin du jour précédant le Jour d'Évaluation concerné.

(c) La valeur de toute valeur mobilière qui est négociée sur un autre Marché Réglementé (tel que défini à l'Article 18 des présents Statuts) sera basée sur son dernier cours de clôture connu à la fin du jour précédant le Jour d'Évaluation concerné.

(d) Dans la mesure où des valeurs mobilières ne sont pas négociées ou cotées sur une bourse de valeurs ou sur un autre Marché Réglementé ou si, pour des valeurs cotées ou négociées sur une telle bourse ou sur un tel autre marché, le prix déterminé conformément aux dispositions sub (b) ou (c) ci-dessus n'est pas représentatif de la valeur probable de réalisation de ces valeurs mobilières, celles-ci seront évaluées sur base de leur valeur probable de réalisation qui sera estimée avec prudence et bonne foi.

(e) Tous autres valeurs et avoirs seront évalués à leur valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi selon les procédures établies par le conseil d'administration.

La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimés dans la devise de référence du Compartiment sera convertie dans la devise de référence du Compartiment au taux de change qui prévaut à Luxembourg le Jour d'Évaluation concerné. Si ces cours ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé avec prudence et bonne foi par et selon les procédures fixées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration, à son entière discrétion, pourra permettre l'utilisation de toute autre méthode d'évaluation s'il considère que cette évaluation reflète mieux la valeur probable de réalisation d'un avoir détenu par la Société.

II. Les engagements de la Société comprendront:

1) tous les emprunts, effets et dettes actives;

2) tous les intérêts courus sur les emprunts de la Société (y compris les frais accumulés à raison de l'engagement à ces emprunts);

3) toutes les dépenses courues ou à payer (y compris les dépenses administratives, les frais de gestion, y compris les frais d'incitation, les frais de la banque dépositaire et les frais d'agent administratif);

4) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles échues ayant pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;

5) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu au Jour d'Évaluation concerné, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le conseil d'administration ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que le conseil d'administration pourra considérer comme constituant une provision suffisante pour faire face à toute obligation éventuelle de la Société;

6) tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit, conformément aux principes de comptabilité généralement admis. Dans l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses payables par elle et qui comprennent les frais de constitution, les commissions payables aux gestionnaires et conseils en investissements, y compris les honoraires liés au résultat, les frais et commissions payables aux réviseurs et comptables, au dépositaire et à ses correspondants, aux agents domiciliataire, administratif, teneur de registre et de transfert, à l'agent de cotation, à tous agents payeurs, aux représentants permanents des lieux où la Société a été enregistrée, ainsi qu'à tout autre employé de la Société, la rémunération des administrateurs (le cas échéant) ainsi que les dépenses raisonnablement encourues par ceux-ci, les frais d'assurance et les frais raisonnables de voyage relatifs aux conseils d'administration, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des comptes annuels de la Société, les frais des déclarations d'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, les frais relatifs aux rapports et à la publicité incluant les frais de préparation, d'impression et de distribution des prospectus, rapports périodiques et déclarations d'enregistrement, les frais des rapports pour les actionnaires, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les frais financiers, bancaires ou de courtage, les frais de poste, téléphone et télex. La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période.

III. Compartimentation:

Le conseil d'administration établira un Compartiment correspondant à une catégorie d'actions et pourra établir un Compartiment correspondant à deux ou plusieurs catégories d'actions de la manière suivante:

a) Si deux ou plusieurs catégories d'actions se rapportent à un Compartiment déterminé, les avoirs attribués à ces catégories seront investis ensemble selon la politique d'investissement spécifique du Compartiment concerné. Au sein d'un Compartiment, le conseil d'administration peut établir périodiquement des catégories d'actions correspondant à (i) une politique de distribution spécifique, telle que donnant droit à des distributions, ou ne donnant pas droit à des distributions, et/ou (ii) une structure spécifique de frais de vente ou de rachat, et/ou (iii) une structure spécifique de frais de gestion ou de conseil en investissement, et/ou (iv) une structure spécifique de frais de distribution et/ou v) une devise spécifique et/ou (vi) tout autre caractéristique spécifique applicable à une catégorie d'actions;

b) Le produit résultant de l'émission d'actions relevant d'une catégorie d'actions sera attribué dans les livres de la Société au Compartiment établi pour cette catégorie d'actions et, le montant correspondant augmentera la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à la catégorie des actions à émettre, et les avoirs, engagements, revenus et frais relatifs à cette ou ces catégorie(s) seront attribués au Compartiment correspondant, conformément aux dispositions de cet Article;

c) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres de la Société, au même Compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Compartiment correspondant;

d) Lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir d'un Compartiment déterminé ou à une opération effectuée en rapport avec les avoirs d'un Compartiment déterminé, cet engagement sera attribué à ce Compartiment;

e) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à un Compartiment déterminé, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Compartiments, en proportion de la valeur nette d'inventaire des catégo-

ries d'actions concernées ou de telle autre manière que le conseil d'administration déterminera avec prudence et bonne foi. Chaque Compartiment ne sera responsable que pour les engagements attribuables à ce Compartiment;

f) A la suite de distributions faites aux détenteurs d'actions d'une catégorie, la valeur nette d'inventaire de cette catégorie d'actions sera réduite du montant de ces distributions.

Toutes les règles d'évaluation et tous les calculs d'évaluation devront être interprétés et effectués conformément aux principes de comptabilité généralement admis.

En l'absence de mauvaise foi, de faute lourde ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur nette d'inventaire par le conseil d'administration ou par une banque, société ou autre organisation que le conseil d'administration peut désigner aux fins de calculer la valeur nette d'inventaire sera définitive et liera la Société ainsi que les actionnaires présents, anciens ou futurs.

IV. Pour les besoins de cet Article:

1) les actions en voie de rachat par la Société conformément à l'Article 8 ci-dessus seront considérées comme actions émises et existantes jusqu'immédiatement après l'heure, fixée par le conseil d'administration, du Jour d'Evaluation au cours duquel un tel rachat est fait, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement de la Société;

2) les actions à émettre par la Société seront traitées comme étant émises à partir de l'heure, fixée par le conseil d'administration, au Jour d'Evaluation au cours duquel une telle émission est faite, et leur prix sera considéré comme une créance de la Société à partir de ce moment et jusqu'à ce qu'il soit payé;

3) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société, exprimés autrement que dans la devise de référence du Compartiment, seront évalués en tenant compte du prix du marché ou des taux de change, en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions; et

4) Lorsque, à un Jour d'Evaluation la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un avoir, le montant à payer pour cet avoir sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet avoir sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre un avoir, le montant à recevoir pour cet avoir sera considéré comme un avoir de la Société et cet avoir à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou de cet avoir ne sont pas connues au Jour d'Evaluation, leur valeur sera estimée par la Société.

Art. 12. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, des Emissions, Rachats et Conversions d'Actions

La valeur nette d'inventaire par action de chaque catégorie d'actions ainsi que le prix d'émission, de rachat et de conversion des actions seront déterminés périodiquement par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet, au moins deux fois par mois à la fréquence que le conseil d'administration décidera, tel jour ou moment de calcul étant défini dans les présents Statuts comme «Jour d'Evaluation».

La Société peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire par action d'une catégorie déterminée ainsi que l'émission, le rachat et la conversion des actions d'une catégorie en actions d'une autre catégorie:

a) pendant toute période pendant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuable à cette catégorie d'actions est cotée ou négociée, est fermé pour une raison autre que des congés normaux ou pendant une période pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues, étant entendu qu'une telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société attribuable à la catégorie concernée; ou

b) en présence d'une situation constituant, de l'avis du conseil d'administration, une urgence par suite de laquelle la Société ne peut ni vendre ni évaluer ses avoirs attribuables à une catégorie d'actions;

c) lorsque les moyens de communication ou de calcul nécessaires pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'une catégorie d'actions ou les prix courants ou les cours en bourse ou autres marchés relatifs aux avoirs d'une catégorie d'actions sont en panne;

d) lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'actions d'une catégorie d'actions ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés par la vente ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'actions ne peuvent, de l'avis du conseil d'administration, être effectués à des taux de change normaux,

e) si pour toute autre raison les prix des investissements de la Société, attribuables à une catégorie d'actions donnée, ne peuvent être rapidement et exactement déterminés; ou

f) suite à la publication d'une convocation d'une assemblée générale des actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société;

g) lors de toute période au cours de laquelle le marché d'une devise dans laquelle est exprimée une partie substantielle des avoirs de la Société est fermé pour une raison autre que pour les congés normaux ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues;

h) lors de toute période au cours de laquelle des événements d'ordre politique, économique, militaire, monétaire ou fiscal en-dehors du contrôle et de la responsabilité de la Société empêchent la Société de disposer de ses avoirs ou de déterminer la valeur nette d'inventaire de la Société de façon normale et raisonnable.

Pareille suspension sera publiée par la Société, si cela est approprié, et sera notifiée aux actionnaires ayant fait une demande de souscription, de rachat ou de conversion d'actions pour lesquelles le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu.

Pareille suspension concernant une catégorie d'actions n'aura aucun effet sur le calcul de la valeur nette d'inventaire, l'émission, le rachat et la conversion des actions d'une autre catégorie d'actions.

Toute demande de souscription, de rachat ou de conversion sera irrévocable sauf en cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire.

Titre III. Administration et Surveillance

Art. 13. Administrateurs

La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois et au plus cinq membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Ils sont élus pour un mandat de six ans au maximum. Ils sont rééligibles. Les administrateurs sont nommés par les actionnaires lors d'une assemblée générale des actionnaires; celle-ci fixe en outre leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les actionnaires détenant des actions de la Catégorie P, telles que décrites à l'Article 5 des présents Statuts et dans le Prospectus de la Société, ont le droit de proposer une liste à l'assemblée générale des actionnaires contenant les noms de candidats au poste d'administrateur de la Société.

Les Actionnaires de la Catégorie P proposeront à l'assemblée générale des actionnaires une liste de candidats sur laquelle une majorité des administrateurs de la Société nommés par l'assemblée générale des actionnaires devront être choisis par l'assemblée générale des actionnaires en tant qu'administrateurs de la Catégorie P («Administrateurs de la Catégorie P»). Par conséquent, à tout moment il y aura une majorité d'Administrateurs de la Catégorie P au niveau du Conseil d'Administration. La liste de candidats soumise par les Actionnaires de la Catégorie P devra contenir un nombre de candidats égal au moins au double du nombre d'administrateurs à nommer au titre d'Administrateurs de la Catégorie P. Les actionnaires ne pourront exprimer de suffrages pour un nombre d'administrateurs supérieur au nombre devant être nommés comme Administrateurs de la Catégorie P. Les candidats de la liste ayant obtenu les suffrages les plus importants seront élus.

De plus, tout actionnaire souhaitant proposer un candidat au poste d'administrateur de la Société à l'assemblée générale des actionnaires doit présenter ce candidat à la Société par écrit au moins deux semaines avant la date prévue pour cette assemblée générale. A toutes fins utiles il est à préciser que la liste de candidats soumise par les Actionnaires de la Catégorie P est également soumise à cette formalité.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, étant entendu cependant que dans l'hypothèse de la révocation d'un Administrateur de la Catégorie P, les administrateurs restants doivent convoquer une assemblée générale extraordinaire sans délai afin de nommer un nouvel Administrateur de la Catégorie P en remplacement et ce nouvel Administrateur de la Catégorie P nommé par l'assemblée générale des actionnaires devra être choisi parmi les candidats de la liste présentée par les Actionnaires de la Catégorie P.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants doivent sans délai convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires afin de mettre fin à une telle vacance. A toutes fins utiles il est précisé que toute vacance d'un poste d'Administrateur de la Catégorie P devra être comblée par un nouvel Administrateur de la Catégorie P.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actions présentes ou représentées et seront soumis à l'approbation des autorités de surveillance luxembourgeoises.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera et détendra les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées générales des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du conseil d'administration et les assemblées générales des actionnaires. En son absence, les actionnaires ou les membres du conseil d'administration désigneront à la majorité un autre administrateur ou, lorsqu'il s'agit d'une assemblée générale des actionnaires, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration pourra nommer des directeurs ou autres fondés de pouvoir, y compris un directeur général, des directeurs généraux-adjoints et tous autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Sauf disposition contraire des présents Statuts, les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le conseil d'administration.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration sera faite à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à une telle convocation de l'assentiment écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration se tenant aux heures et lieux indiqués dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes participant à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs ou tout autre nombre que le conseil d'administration pourra déterminer, sont présents ou représentés.

Les décisions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par la personne qui aura présidé la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront valablement signées par le président de la réunion ou par deux administrateurs ou par le secrétaire et toute autre personne autorisée à cet effet.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés.

En cas de partage des voix, lors d'une réunion du conseil, pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante.

Des résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront la même valeur que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration; chaque administrateur devra approuver une telle résolution par écrit, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration dans les limites de l'objet social et conformément à la politique d'investissement telle que prévue à l'Article 18 ci-dessous.

Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 16. Engagement de la Société vis-à-vis des Tiers

Vis-à-vis des tiers la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 17. Délégation de Pouvoirs et désignation d'un gestionnaire

Le conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) ainsi qu'à la représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, qui auront les pouvoirs leur conférés par le conseil d'administration et qui peuvent, si le conseil d'administration l'autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

La Société pourra conclure un ou plusieurs contrat(s) de gestion avec toute société luxembourgeoise ou étrangère en vertu duquel (desquels) la société ci-dessous mentionnée ou toute autre société préalablement approuvée par elle fournira à la Société des conseils et recommandations concernant la politique d'investissement de la Société conformément à l'Article 18 des présents Statuts. Par ailleurs, cette société pourra, sur une base journalière et sous le contrôle et la responsabilité ultime du conseil d'administration de la Société, acheter et vendre des valeurs mobilières ou gérer autrement les avoirs de la Société. Le contrat de gestion prévoira les modalités de résiliation du contrat qui sera autrement conclu pour une durée indéterminée.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La Société nommera DBS ASSET MANAGEMENT LTD comme gestionnaire de la Société (respectivement «Contrat de Gestion» et «Gestionnaire»). Le Contrat de Gestion ne peut être résilié par la Société que si la décision du Conseil d'Administration de résilier un tel contrat est ratifiée par une décision d'une assemblée générale extraordinaire de la Société statuant dans les conditions de l'Article 30 des présents Statuts. Il peut également être résilié par le Gestionnaire conformément aux dispositions du Contrat de Gestion. Dans ce cas, une assemblée générale extraordinaire des actionnaires devra être convoquée afin de modifier le présent paragraphe en conséquence. Une telle assemblée devra remplir les critères de quorum et de majorité indiqués ci-dessus. A toutes fins utiles, dans l'hypothèse où le Contrat de Gestion serait cédé à une Société Affiliée du Gestionnaire, l'accord de l'assemblée générale des actionnaires n'est pas requis. Dans ce contexte, Société Affiliée signifie toute société, société à responsabilité limitée, trust, association, association non-enregistrée, ou toute autre personne morale, contrôlant ou détenant, directement ou indirectement, un pouvoir de vote de 25% ou plus des titres avec droit de vote d'une autre société, société à responsabilité limitée, trust, association, association non-enregistrée, ou toute autre personne morale identifiée; (b) toute société, société à responsabilité limitée, trust, association, association non-enregistrée, ou toute autre personne morale, dont en circulation 25% ou plus des titres avec droit de vote appartiennent directement ou indirectement ou sont directement ou indirectement contrôlés ou détenus avec pouvoir de vote, par cette autre société, société à responsabilité limitée, trust, association, association non-enregistrée, ou toute autre personne morale; (c) toute société, société à responsabilité limitée, trust, association, association non-enregistrée, ou toute autre personne morale contrôlant, contrôlée par, ou étant en contrôle commun avec cette autre société, société à responsabilité limitée, trust, association, association non-enregistrée, ou toute autre personne morale; (d) tout agent, dirigeant ou associé de cette autre société, société à responsabilité limitée, trust, association, association non-enregistrée, ou toute autre personne morale et (e) si cette autre société, société à responsabilité limitée, trust, association, association non-enregistrée, ou toute autre personne morale est un fondé de pouvoir, administrateur ou associé, toute société pour laquelle cette société, société à responsabilité limitée, trust, association, association non-enregistrée, ou toute autre personne morale agit en cette qualité.

Art. 18. Politiques et Restrictions d'Investissement

Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement à respecter pour chaque Compartiment ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration et la conduite des affaires de la Société, dans les limites fixées par le conseil d'administration conformément aux lois et règlements applicables.

Dans ces limites, le conseil d'administration peut décider que les investissements se feront:

(i) en valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé d'un Etat-membre de l'Union Européenne («UE»), en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public (un «Marché Réglementé»);

(ii) en valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre Marché Réglementé d'un autre Etat de l'Europe de l'Ouest ou de l'Est, de l'Asie, de l'Océanie, des continents d'Amérique ou d'Afrique;

(iii) en valeurs mobilières nouvellement émises, sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou à des Marchés Réglementés mentionnés ci-dessus soit introduite et que l'admission soit obtenue au plus tard avant expiration d'une période d'un an à compter de l'émission;

(iv) en respectant le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% des avoirs nets attribuables à chaque Compartiment en valeurs mobilières émises ou garanties par un Etat-membre de l'UE, par ses collectivités publiques territoriales, par un autre Etat-membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques («OCDE») ou par un organisme international à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats-membres de l'UE, étant entendu que si la Société fait usage des possibilités prévues dans la présente disposition, elle détienne, pour le compte du Compartiment établi pour la ou les catégorie(s) d'actions concernée(s), des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins, sans que les valeurs appartenant à une même émission ne puissent excéder 30% du montant total des actifs attribuables à ce Compartiment;

(v) en valeurs d'autres organismes de placement collectif (OPC), sous réserve que si ces OPC sont des organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») de type ouvert avec lesquels la Société est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte, l'investissement dans de tels OPC ne sera autorisé que si ces OPC, conformément à leurs documents constitutifs, se sont spécialisés dans des investissements d'un secteur géographique ou économique déterminé et qu'il ne sera pas mis à la charge de la Société des frais ou des charges en raison de transactions concernant cette acquisition;

(vi) en toutes autres valeurs, instruments ou autres avoirs dans le cadre des restrictions qui seront déterminées par le conseil d'administration conformément aux lois et règlements applicables.

La Société est autorisée (i) à utiliser des techniques et instruments en relation avec des valeurs mobilières, pourvu que ces techniques et instruments sont utilisés pour une gestion de portefeuille efficiente et (ii) à utiliser des techniques et instruments destinés à fournir une protection contre les risques de change dans le contexte de la gestion de ses avoirs et dettes.

Art. 19. Intérêt Opposé

Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondateurs de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondateurs de pouvoir ou employés de cette autre société. L'administrateur, directeur ou fondateur de pouvoir de la Société qui est administrateur, directeur, fondateur de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par la même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondateur de pouvoir aurait dans quelque affaire de la Société un intérêt opposé à celle-ci, cet administrateur, directeur, ou fondateur de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire. Rapport en devra être fait à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme «intérêt opposé» tel qu'il est utilisé à l'alinéa précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le Gestionnaire, le dépositaire ou toute personne, société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer à son entière discrétion.

Art. 20. Indemnisation des Administrateurs

La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondateur de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et autres ayants-droit, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il pourra être partie en sa qualité d'administrateur, de directeur ou fondateur de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondateur de pouvoir de toute autre société, dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf au cas où dans pareils actions, procès ou procédure, il sera finalement condamné pour faute grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement extra-judiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondateur de pouvoir.

Art. 21. Surveillance de la Société

Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé qui est nommé par l'assemblée générale des actionnaires et rémunéré par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la loi du 30 mars 1988.

Titre IV. Assemblées générales - Année sociale - Distributions

Art. 22. Assemblées Générales des Actionnaires de la Société

L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Ses résolutions s'imposent à tous les actionnaires, quelque soit la catégorie d'actions à laquelle ils appartiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le quinzième jour du mois d'octobre à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans l'avis de convocation.

Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration conformément à une convocation énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout actionnaire nominatif à son adresse portée au registre des actionnaires. La délivrance de cette convocation aux actionnaires nominatifs ne doit pas être justifiée à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le conseil d'administration, sauf dans les cas où l'assemblée a été convoquée sur la demande écrite des actionnaires, auquel cas le conseil d'administration peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

Si des actions au porteur ont été émises, les convocations seront en outre publiées, conformément à la loi, au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois et dans tels autres journaux que le conseil d'administration déterminera.

Si toutes les actions sont des actions nominatives et si aucune publication n'est faite, les convocations des actionnaires peuvent n'être envoyées que par lettre recommandée.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Les détenteurs d'actions au porteur sont obligés, pour être admis aux assemblées générales, de déposer leurs certificats d'actions auprès d'une institution indiquée dans la convocation au moins cinq jours francs avant la date de l'assemblée.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action, quelque soit la catégorie dont elle relève, donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée des actionnaires par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir écrit. Sauf disposition légale ou statutaire contraire, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 23. Assemblées Générales des Actionnaires d'un Compartiment

Les actionnaires de la (des) catégorie(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment, peuvent à tout moment, tenir des assemblées générales afin de délibérer sur des points ayant trait uniquement à ce Compartiment.

De plus, les actionnaires d'une catégorie d'actions peuvent à tout moment tenir des assemblées générales afin de délibérer sur des points ayant trait uniquement à cette catégorie d'actions.

Les dispositions de l'Article 22, paragraphes 2, 3, 7, 8, 9, 10 et 11 s'appliquent de la même manière à ces assemblées générales.

Chaque action donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Les actionnaires peuvent participer en personne à ces assemblées, ou se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire et qui peut être un administrateur de la Société, en lui conférant un pouvoir par écrit ou par câble, télégramme, téléphone ou télécopie.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires d'un Compartiment ou d'une catégorie d'actions sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Toute décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, affectant les droits des actionnaires d'une catégorie déterminée par rapport aux droits des actionnaires d'une autre catégorie, sera soumise à une décision de l'assemblée générale des actionnaires de cette (ces) catégorie(s), conformément à l'Article 68 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «loi du 10 août 1915»).

Art. 24. Fermeture et Fusion de Compartiments

Au cas où, pour quelque raison que ce soit, la valeur des avoirs nets dans un Compartiment aurait diminué jusqu'à un montant considéré par le conseil d'administration comme étant le seuil minimum en-dessous duquel le Compartiment ne peut plus fonctionner d'une manière économiquement efficace, ou dans le cas où un changement significatif de la situation économique ou politique ayant un impact sur le Compartiment concerné aurait des conséquences néfastes sur les investissements du Compartiment concerné ou dans le but de réaliser une rationalisation économique, le conseil d'administration pourrait décider de procéder au rachat forcé de toutes les actions de la (des) catégorie(s) d'actions émise(s) au titre du Compartiment concerné, à la valeur nette d'inventaire par action applicable le Jour d'Evaluation lors duquel la décision prendra effet (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements). La Société enverra un avis aux actionnaires de la (des) catégorie(s) d'actions concernée(s) au moins trente jours avant la date ef-

fective du rachat forcé, indiquant les motifs de ce rachat ainsi que les procédures y relatives: les actionnaires nominatifs seront informés par écrit; la Société informera les détenteurs d'actions au porteur par la publication d'un avis dans des journaux à déterminer par le conseil d'administration. Sauf décision contraire prise dans l'intérêt des actionnaires ou afin de maintenir l'égalité de traitement entre ceux-ci, les actionnaires du Compartiment concerné pourront continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais (mais compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements) jusqu'à la date d'effet du rachat forcé.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la ou des catégorie(s) d'actions émise(s) au titre d'un Compartiment pourra, sur proposition du conseil d'administration, racheter toutes les actions de la ou des catégorie(s) émises au sein dudit Compartiment et rembourser aux actionnaires la valeur nette d'inventaire de leurs actions (compte tenu des prix et dépenses réels de réalisation des investissements), calculée le Jour d'Evaluation lors duquel une telle décision prendra effet. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les résolutions pourront être prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Les avoirs qui n'auront pu être distribués à leurs bénéficiaires lors du rachat seront déposés auprès du Dépositaire pour une période de six mois après ce rachat; passé ce délai, ces avoirs seront versés auprès de la Caisse des Consignations pour compte de leurs ayant-droit.

Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, le conseil d'administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la Société ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif de droit luxembourgeois créé selon les dispositions de la Partie I de la loi du 30 mars 1988 ou à ceux d'un compartiment d'un tel autre organisme de placement collectif (le «nouveau Compartiment») et de requalifier les actions de la ou des catégorie(s) concernée(s) comme actions d'une ou de plusieurs nouvelle(s) catégorie(s) (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'actions due aux actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus au premier paragraphe du présent article (laquelle publication mentionnera, en outre, les caractéristiques du nouveau Compartiment), un mois avant la date d'effet de la fusion afin de permettre aux actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, pendant cette période.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la ou des catégorie(s) Actions émise(s) au titre d'un Compartiment pourra décider de fusionner plusieurs Compartiments au sein de la Société. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les résolutions pourront être prises par le vote affirmatif de la majorité simple des actions présentes ou représentées à de telles, assemblées.

L'apport des avoirs et engagements attribuables à un Compartiment à un autre organisme de placement collectif visé au paragraphe cinq du présent article ou à un compartiment au sein d'un tel autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des actionnaires de la ou des catégorie(s) d'actions émise(s) au titre du Compartiment concerné prise à la majorité des deux-tiers des actions présentes ou représentées à ladite assemblée, qui devra réunir au moins 50% des actions émises et en circulation. Au cas où cette fusion aurait lieu avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

Art. 25. Année Sociale

L'année sociale de la Société commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

Art. 26. Distributions

Dans les limites légales et suivant proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires de la (des) catégorie(s) d'actions émise(s) relatives à un Compartiment déterminera l'affectation des résultats de ce Compartiment et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le conseil d'administration à déclarer des distributions. Pour chaque catégorie d'actions ayant droit à des distributions, le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires, en respectant les conditions prévues par la loi.

Le paiement de toutes distributions se fera pour les propriétaires d'actions nominatives à l'adresse de ces actionnaires portée au registre des actions nominatives et pour les propriétaires d'actions au porteur sur présentation du coupon de dividende remis à l'agent ou aux agents désignés par la Société à cet effet.

Les distributions pourront être payées en toute devise choisie par le conseil d'administration et en temps et lieu qu'il appréciera.

Le conseil d'administration pourra décider de distribuer des dividendes d'actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par le conseil.

Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra au Compartiment correspondant à la (aux) catégorie(s) d'actions concernée(s).

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Titre V. Dispositions finales

Art. 27. Dépositaire

Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier (le «dépositaire»).

Le dépositaire aura les pouvoirs et charges prévus par la loi du 30 mars 1988.

Si le dépositaire désire se retirer, le conseil d'administration s'efforcera de trouver un remplaçant endéans 2 mois à partir de la date à laquelle la démission devient effective. Le conseil d'administration peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer le dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

Art. 28. Dissolution de la Société

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'Article 30 ci-dessous.

Lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que prévu à l'Article 5 des présents Statuts, la question de la dissolution de la Société doit de même être soumise à l'assemblée générale par le conseil d'administration. L'assemblée générale délibère sans quorum de présence et décide à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'assemblée générale lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé à l'Article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée générale délibère sans quorum de présence et la dissolution peut être prononcée par les actionnaires possédant un quart des votes des actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de telle sorte que l'assemblée soit tenue endéans quarante jours à compter de la constatation que les actifs nets de la Société sont devenus inférieurs aux deux tiers respectivement au quart du capital minimum.

Art. 29. Liquidation

La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 30. Modifications des Statuts

Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915. A toutes fins utiles, ces conditions de quorum et de majorité sont les suivantes: cinquante pour cent des actions émises doivent être présents ou représentés à l'assemblée générale et une majorité qualifiée des deux tiers des actionnaires présents ou représentés est requise afin d'adopter une résolution. Dans l'hypothèse où le quorum ne serait pas atteint, l'assemblée générale devra être prorogée et reconvoquée. Il n'y a pas de condition de quorum pour cette deuxième assemblée, sachant que la condition relative à la majorité est inchangée.

Art. 31. Déclaration

Les mots de genre masculin incluent également le genre féminin, les mots «personnes» ou «actionnaires» incluent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

Art. 32. Loi Applicable

Tous points non spécifiés dans les présents Statuts sont soumis aux dispositions de la loi du 10 août 1915 ainsi qu'à la loi du 30 mars 1988, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

Dispositions transitoires

- 1) La première année sociale commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 juin 2004.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit les actions comme suit:

1) DBS ASSET MANAGEMENT LTD préqualifiée, souscrit trois mille deux cent quarante (3.240) actions de Catégorie P de dix euro (EUR 10,-) chacune, résultant en un paiement total de trente-deux mille quatre cents euro (EUR 32.400,-).

2) LIREPA S.A. préqualifiée, souscrit dix (10) actions de dix euro (EUR 10,-) chacune, résultant en un paiement total de cent euro (EUR 100,-).

La preuve du total de ces paiements, c'est-à-dire trente-deux mille cinq cents euro (EUR 32.500,-) a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît.

Les comparants ont déclaré qu'à la suite de l'ouverture par le conseil d'administration, conformément aux présents Statuts, d'une ou de plusieurs catégories d'actions, ils choisiront des actions relevant d'une ou de plusieurs catégories d'actions auxquelles les actions souscrites à ce jour appartiendront.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués approximativement à huit mille sept cents euro (EUR 8.700,-).

Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

I. Sont nommés administrateurs pour un terme qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 30 juin 2009:

Président

- Monsieur Patrick Tan, Administrateur délégué de DBS ASSET MANAGEMENT LTD, résidant 7 Pandan Valley, #03-507, Singapore 597631 (Singapore).

Membres

- Monsieur Joseph Tern, Directeur exécutif de DBS ASSET MANAGEMENT LTD, résidant 13 Wajek Walk, Singapore 588095 (Singapore);

- Monsieur Lim Heong Chye, Directeur exécutif de DBS ASSET MANAGEMENT LTD, résidant 19 Bedok Lane, Singapore 1646 (Singapore).

II. Est nommé réviseur d'entreprises agréé pour un terme qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 30 juin 2008:

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

III. Conformément à l'Article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société relative à cette délégation à un ou plusieurs de ses membres.

IV. L'adresse de la Société est fixée à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents Statuts.

L'acte ayant été remis aux fins de lecture aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. Niedner - M. Hoffmann - H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 juillet 2003, vol. 425, fol. 11, case 11. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juillet 2003.

H. Hellinckx.

(047527.3/242/1641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

PRONIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 85.287.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04496, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 août 2003.

Signature.

(046633.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

PRONIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 85.287.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04498, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 août 2003.

Signature.

(046636.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

BASIC INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.598.

Il résulte de la réunion du Conseil d'administration tenue le 8 juillet 2003 que les administrateurs ont décidé à l'unanimité de coopter avec effet immédiat au 8 juillet 2003 Monsieur Hugo Neuman, administrateur, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 21 octobre 1960, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Olivier Dorier, né à Saint-Remy, Saône-et-Loire, France, le 25 septembre 1968, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, 8, rue du Commerce, L-8315 Olm. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en l'an 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

Pour la société

M. Kohl

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00367. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047066.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

KBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.669.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00609, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(046668.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

KBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.669.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(046667.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

ROTES PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 56.118.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 août 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(046676.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

ROTES PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 56.118.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, en août 2003, réf. LSO-AH01078, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 août 2003.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(046677.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

PETERCAM MONETA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 33.352.

—
Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00875, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(046754.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

OAK INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.746.

Le Rapport révisé pour la période du 1^{er} janvier au 4 février 2003 (date de fusion avec PAM (L) SICAV), enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00873, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(046757.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

**PARMALAT SOPARFI S.A., Société Anonyme,
(anc. PARMALAT HOLDING Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 47.873.

Le rectificatif du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, déposé au registre de commerce en date du 28 juin 2002, a été enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01261, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(047041.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

**PARMALAT SOPARFI S.A., Société Anonyme,
(anc. PARMALAT HOLDING Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 47.873.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01263, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(047043.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

REIT IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.533.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 24 juin 2003 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. en remplacement de Madame Juliette Lorang.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Hans de Graaf, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

Monsieur Maarten van de Vaart, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux Comptes:

ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., commissaire aux comptes, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.

Cette Assemblée a également décidé de transférer le siège social de la société du 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juin 2003.

Pour REIT IMMOBILIEN S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00400. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047572.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

TELE DANMARK REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 70.331.

Extract of the resolutions of the Ordinary General Meeting of the shareholders held in Munsbach on 14th July 2003

«5) The Meeting accepts the resignation of Mr Henri Marx as Director of the Company, effective 28th March 2003. The Meeting elects Mrs Janne Dyrlev as Director of the Company as of 28th March 2003. This appointment is valid until the Annual General Meeting of Shareholders of 2004.

The Meeting decides to re-elect Messrs Jørgen Jakobsen and Claude Dierkens as Directors of the Company until the Annual General Meeting of March 2004.

The Meeting decides to re-elect Mr Jørgen Jakobsen as Chairman of the Board until the Annual General Meeting of March 2004.

6) The Meeting decides to re-elect PricewaterhouseCoopers as external auditor of the Company until the Annual General Meeting of March 2004.»

Freie Übersetzung des Auszugs aus der Jährlichen Hauptversammlung vom 14. Juli 2003

«5) Die Hauptversammlung nimmt den Rücktritt von Herrn Henri Marx als Mitglied des Verwaltungsrates der Gesellschaft mit Wirkung zum 28. März 2003 zur Kenntnis.

Die Hauptversammlung ernennt Frau Janne Dyrlev als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, mit Wirkung ab dem 28. März 2003. Die Ernennung gilt bis zur jährlichen Hauptversammlung in 2004.

Die Hauptversammlung ernennt Herrn Jørgen Jakobsen und Herrn Claude Dierkens erneut als Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft bis zur jährlichen Hauptversammlung im März 2004.

Die Hauptversammlung ernennt Herrn Jørgen Jakobsen erneut zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats bis zur jährlichen Hauptversammlung im März 2004.

6) Die Hauptversammlung ernennt PricewaterhouseCoopers erneut zum unabhängigen Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zur jährlichen Hauptversammlung im März 2004.»

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2003, réf. LSO-AG05360. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047046.3/730/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

BERNILUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 77.857.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01622, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047055.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

SIGMA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 73.409.

Il résulte de la réunion du Conseil d'administration tenue le 8 juillet 2003 que les administrateurs ont décidé à l'unanimité de coopter avec effet immédiat au 8 juillet 2003 Monsieur Hugo Neuman, administrateur, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 21 octobre 1960, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Olivier Dorier, né à Saint-Remy, Saône-et-Loire, France, le 25 septembre 1968, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, 8, rue du Commerce, L-8315 Olm. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui expirera immédiatement lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en l'an 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.*Pour la société*

M. Kohl

*Un administrateur*Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00282. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047101.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

LES ETANGS DE L'ABBAYE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.610.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01617, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047049.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

LES ETANGS DE L'ABBAYE, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.610.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 6 août 2003 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:

- 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour LES ETANGS DE L'ABBAYE, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01614. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047060.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

CONSEIL ET GESTION S.C., Société Civile.

Siège social: L-8230 Mamer, 66, rue Gaaschtbiérg.

L'an deux mille trois, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1. Monsieur Paul Glesener, conseil fiscal dipl., demeurant à Mamer, 66, rue Gaaschtbiérg.

2. Mademoiselle Laila Glesener, employée privée, demeurant à Mamer, 66, rue Gaaschtbiérg.

Lesquels comparants, déclarant être les seuls associés et représentant l'intégralité du capital social de la société civile particulière CONSEIL ET GESTION S.C. constituée en date du 26 août 1993 suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, n° 525 du 3 novembre 1993,

ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les décisions qu'ils ont prises à l'unanimité:

Première résolution

Le siège social est transféré de la Commune de Luxembourg à la Commune de Mamer.

L'article trois alinéa 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 3.** Le siège social est à Mamer.»

L'adresse est fixée à L-8230 Mamer, 66, rue Gaaschtbiérg.

Deuxième résolution

Le capital social de 10.000,- francs luxembourgeois est converti en 247,89 euros et augmenté de 2,11 € par versement en caisse.

L'article 5 alinéa 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante euros (250 €) représenté par dix (10) parts sociales de vingt-cinq euros (25 €) chacune.»

Dont acte, fait et passé à la date qu'en tête des présentes à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Glesener, L. Glesener, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 1^{er} juillet 2003, vol. 427, fol. 29, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 4 août 2003.

C. Mines.

(046995.3/225/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

VANQUISH, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 88.424.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01627, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(047052.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

VANQUISH, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 88.424.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire du 31 juillet 2003 a transféré l'ancien siège social de la société situé au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de la société est dorénavant situé au:
- 30, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

Pour VANQUISH, Société Anonyme Holding

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01612. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047063.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

KARL BRAUN LUX INTERIEUR, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7240 Bereldange, 101, route de Luxembourg.
H. R. Luxemburg B 84.597.

Auszug aus der ausserordentlichen Generalversammlung vom 26. Juni 2003

Mit Entscheidung der ausserordentlichen Generalversammlung vom 26. Juni fasst der alleinige Gesellschafter der KARL BRAUN INTERIEUR, S.à r.l. folgenden Beschluss:

1. Der Sitz der Gesellschaft wird ab dem 1. Juli 2003 auf folgende Adresse verlegt:
101, route de Luxembourg, L-7240 Bereldange.

Luxemburg, den 26. Juni 2003.

Abschrift beglaubigt

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2003, réf. LSO-AG06364. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(047225.3/503/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

GREENDALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 62.079.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GREENDALE S.A. tenue à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, en date du 30 septembre 2002, que:

- L'assemblée décide de confirmer le changement de l'adresse du siège social de L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, à partir du 7 octobre 2002.

Pour extrait conforme

S. W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08693. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(047237.2/1349/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

KENSON S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,-

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 58.662.

—

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 21 juillet 2003

- Madame Vanessa Roda, employée privée, demeurant au 16, Boucle Sylvie de Selancy, F-57100 Manom, France, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Stefano Giuffra, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008. La cooptation de Madame Vanessa Roda sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

KENSON S.A.

G. Feite / C. Boussebassi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08401. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047232.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

I.D. CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 94.953.

—

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix juillet.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- La société LIBOURNE COMPANY LTD, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), inscrite sous le numéro 68975,

Ici représentée par Monsieur Bernard Zimmer, administrateur, demeurant à Leudelange, agissant en tant que Directeur de la prédite société,

2.- La société MIDWAY HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Panama 7, République de Panama, inscrite sous le numéro 207720/23367/181 au General Directorate of the Public Registry à Panama,

Ici représentée par Monsieur Bernard Zimmer, administrateur, demeurant à Leudelange, agissant en sa qualité d'administrateur, nommé à cette fonction suivant réunion du conseil d'administration du 24 août 1993.

Lesquelles comparantes, ici représentées comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de I.D. CONSULT, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés. La société est autorisée de créer des succursales, sièges administratifs, agences, ateliers et dépôts au Grand-Duché ou à l'étranger, suivant que son activité nécessitera ce développement.

Art. 3. La durée de la société est indéterminée.

La société ne pourra être dissoute que par décision de l'assemblée des associés statuant à la majorité absolue des parts.

Art. 4. La société a pour objets tous conseils, toutes opérations exécutées par un bureau d'assistance et d'ingénierie, toutes prestations d'assistance et de services en matière de rassemblement et traitement d'informations techniques, administratives ou financières, recherche et développement de marchés, relation avec les autorités nationales et internationales, recherche de partenaires commerciaux et financiers, organisation et conseils en tous genres.

Elle peut en outre accepter toutes représentations, négoce et prises d'agences commerciales, sous toutes ses formes, ainsi que tous conseils et prestations de services y relatifs.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles, et autres concernant tous biens et droits mobiliers et immobiliers, corporels et incorporels, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui à Luxembourg et dans tous autres pays, notamment toutes transactions, prestations de service et autres activités en matière économique, commerciale et financière; elle peut prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations qui sont susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre Euros (124,- EUR) chacune. Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- La société LIBOURNE COMPANY LTD, prénommée, quatre-vingt-dix-neuf parts	99
2.- La société MIDWAY HOLDINGS LIMITED, prénommée, une part	1
Total des parts: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Art. 6. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés. A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants pourront, sous leur responsabilité, se faire représenter pour les opérations courantes de gestion journalière par un directeur, fondé de pouvoirs ou autre mandataire spécial, dont les pouvoirs seront fixés par l'acte de nomination.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution du mandat.

Art. 11. Le décès, l'incapacité ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé décédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année au 31 décembre il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés ou à défaut d'une décision, par le ou les gérants en fonction.

Art. 14. Les associés pourront apporter aux présents statuts telles modifications qu'ils jugeront utiles. Les décisions seront prises aux majorités prévues par la loi.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2004.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à approximativement 870,- EUR.

Assemblée générale

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social, présents ou représentés comme dit ci-avant, se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixé à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont,
- Est nommée gérant pour une durée indéterminée:

La société GOUDSMIT & TANG MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés section B N° 41.819.

- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. Zimmer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2003, vol. 139S, fol. 74, case 3. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 29 juillet 2003.

P. Decker.

(047093.3/206/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2003.

NICEGO INVEST S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 330.000,-.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 93.072.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 21 juillet 2003

- Madame Vanessa Roda, employée privée, demeurant au 16, Boucle Sylvie de Selancy, F-57100 Manom, France, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Stefano Giuffra, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009. La cooptation de Madame Vanessa Roda sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

NICEGO INVEST S.A.

G. Feite / C. Boussebassi

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08406. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047233.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

BOUGAINVILLIERS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 86.841.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 juillet 2003

- Madame Vanessa Roda, employée privée, demeurant au 16, Boucle Sylvie de Selancy, F-57100 Manom, France, est cooptée au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Stefano Giuffra, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008. La cooptation de Madame Vanessa Roda sera ratifiée à la prochaine Assemblée.

Certifié sincère et conforme

BOUGAINVILLIERS INVESTMENTS S.A.

G. Feite / COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL LUXEMBOURG S.A.

Administrateur / Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05768. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(047234.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

M.P.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 69.702.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05739, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2003.

Signature.

(047235.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

H&F HOYTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.317.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2003.

H&F HOYTS, S.à r.l.

Gérant

Signature

(047539.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

FITEMA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 49.026.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2003

- La SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège 36, route de Longwy, L-8080 Bertrange, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de la COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A.

- Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 30 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08465. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047238.3/263/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

LUXEMBOURG EUROPEAN AND AMERICAN FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 37.669.

—
Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2003, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Marc-André Bechet, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

- Mme Susan Cox, AMERICAN EQUITIES OVERSEAS UK LTD., 16, Old Bond Street, GB-London W1X3DB;

- M. Michel Y. De Beaumont, AMERICAN EQUITIES OVERSEAS UK LTD., 16, Old Bond Street, GB-London W1X3DB;

- M. Thomas Melchior, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

- M. Yves M. Tailleur, CIE FINANCIERE OCCITANE, 39, rue Poussin, F-75016 Paris.

Pour LUXEMBOURG EUROPEAN AND AMERICAN FUND, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00628. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047247.3/1126/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

GROUPE CUPOLA LUXEMBOURGEOISE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 64.101.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 août 2003.

T. Metzler.

(047323.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

SPEEDLINGUA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 275, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 88.696.

—
Suite à l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 28 juillet 2003, le siège social de la société est transféré du 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg au 275, route d'Arlon, L-8011 Strassen, avec effet au 1^{er} août 2003.

Luxembourg, le 5 août 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour SPEEDLINGUA S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2003, réf. LSO-AH01229. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047328.3/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

HEDF-ITALY 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 89.129.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(047352.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

HEDF-DBS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 89.126.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(047355.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

PARC FAÏENCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 78.018.

Extrait des délibérations du conseil d'administration tenu le 28 juillet 2003

Les administrateurs de la société ont délibéré et décidé à l'unanimité le transfert du siège social du 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg au 28, rue Henri VII à L-1725 Luxembourg avec effet immédiat.

Cette décision sera entérinée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.

PARC FAÏENCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047428.3/664/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

UNITESSILE LUSSEMBURGO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 61.301.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 juin 2003,

les mandats des administrateurs:

Mme Marie-José Reyter, Administrateur A, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Mme Monique Juncker, Administrateur A, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

M. Edward Bruin, Administrateur A, Président, maître en droit, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

M. Lorenzo Palla, Administrateur B, entrepreneur, Via Caccianiga 4, I-31100 Treviso

M. Roberto Soldera, Administrateur B, entrepreneur, Via Principale 65, I-31030 Casier (TV),

ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2003.

Luxembourg, le 20 janvier 2003.

Pour UNITESSILE LUSSEMBURGO S.A.

M.-J. Reyter

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03383. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047570.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

STUDIO CREATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8836 Steinfort, 8, rue de Kleinbettingen.
R. C. Luxembourg B 55.491.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2003.

Signature.

(047526.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

G.I. SOLUTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 48, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 48.734.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, réf. LSO-AG08539, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2003.

Signature.

(047528.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

A.I.F.A. HOLDING S.A., AGRICOLA INDUSTRIALE FINANZIARIA ARMATORIALE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.037.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2003.

AGRICOLA INDUSTRIALE FINANZIARIA ARMATORIALE HOLDING S.A.

A.I.F.A. HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateurs

(047537.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

KBC INTERNATIONAL PORTFOLIO, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 7.434.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2003.

KBC INTERNATIONAL PORTFOLIO

Signature / Signature

Administrateurs

(047540.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

HOYTS HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.930.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00680, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2003.

HOYTS HOLDING, S.à r.l.

Gérant

Signature

(047542.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

POLTRONA FRAU INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 82.145.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 août 2003.

POLTRONA FRAU INTERNATIONAL

Signature / Signature

Administrateurs

(047543.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

LETINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 79.508.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2003.

LETINVEST S.A.

G. Diederich / R. Scheifer-Gillen

Administrateurs

(047548.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

LUGANO 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 81.328.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2003.

LUGANO 2000 S.A.

A. De Bernardi / F. Innocenti

Administrateurs

(047550.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

GRUPPO INDUSTRIALE TOSONI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 85.236.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2003.

Pour la société GRUPPO INDUSTRIALE TOSONI S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M. Kara / A. Schaus

Administrateur / Directeur

(047551.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2003.
